

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

"AIME DIEU ET VA TON CHEMIN"

IMPRIMEUR :

Imprimerie Générale de Rimouski

Le paradis de la maison

TÉMOIGNAGES

J...T... Je buvais chaque jour plus d'un litre de genièvre. Tout mon gain passant au cabaret. Ma femme n'eut de moi que la misère, et quelle misère ! avec douze enfants dont un seul vie aujourd'hui. Les autres sont morts de un à six ans. Armé d'une fourche ou d'un fusil, à plusieurs reprises je la poursuivis avec l'intention de la tuer ; elle échappa par miracle. Cette vie dura vingt-cinq ans. Enfin des amis tempérants eurent pitié de moi. Ils m'entourèrent d'affection, ils me parlèrent du Sauveur ; je pris un premier engagement de trois mois, puis un de six mois... et aujourd'hui c'est le paradis de la maison. Adieu Bacchus ! Bon voyage !

L...Y... A dix-huit ans, je me liai avec plusieurs camarades buveurs qui réussirent à faire de moi leur compagnon de débauche. A trente-deux ans, je me suis marié, promettant à ma femme de me corriger. Serment d'ivrogne... Pour elle et pour nos enfants, la vie devint un martyre. Plusieurs fois, je faillis les tuer avec les débris des meubles que je fracassais dans mes accès d'ivresse. Dégrisé, je plurais, je jurais que je ne recommencerais plus. Mais quand la furie de boire me reprenait, j'aurais vendu jusqu'au crucifix pour me payer une goutte.

Enfin, un camarade m'expliqua que je devais prendre, avec l'aide de Dieu, un engagement d'abstinence. Je suivis son conseil... et maintenant c'est le paradis à la maison.

J...C... Aujourd'hui, j'ai cinquante ans. Quand je me mariai à vingt-et-un ans j'étais déjà un buveur. Mais j'avais l'alcool gai ; et quand j'étais ivre je mettais tout le monde en joie et je faisais danser ma femme et mes enfants... On me pardonnait. Bientôt pourtant mes libations répétées altèrent mon caractère ; je devins méchant, brutal, hargneux. A la moindre remontrance, je brisais les meubles et tapais ferme sur femme et enfants.

Deux fois, je faillis perdre la vie. Une nuit, saoul comme toute la Pologne, je tombais dans le canal ; un garde de nuit entendit mes cris et me hissa avec mille peines sur la rive. Une autre fois, pour me venger d'un cabaretier qui fermait la porte de son café parce que j'étais trop sale, subitement furieux, je détachai mon soulier, et me mis à frapper à tour de bras dans les fenêtres ; je me fis au poignet une coupure si profonde que le médecin désespérait d'arrêter l'hémorragie. J'ai tenté à plusieurs reprises d'incendier la maison... et bien des fois femme et enfants durent coucher à la belle étoile. Je connus le tribunal et la prison ; j'étais devenu une véritable canaille. Ma femme surportait tout, tout avec une incroyable patience.

Enfin, mes enfants firent venir auprès de moi des amis tempérants ;

je signai un engagement... et maintenant, grâce à Dieu c'est le paradis à la maison.

E...F... J'occupais une place très avantageuse dans un charbonnage. Le directeur voulait à ses frais me faire instruire et me promettait un avancement rapide.

L'alcool eût tôt fait d'anéantir ces belles perspectives. La gentille jeune fille, si douce, si intelligente, qui voulut bien devenir ma femme ne réussit pas à m'arrêter sur la pente. J'en fis une martyre, avec les enfants qu'elle me donna. Elle dut me quitter à plusieurs reprises pour se soustraire à mes brutalités. Cette vie d'enfer dura sept ans. Comment aurais-je fini si Dieu n'avait placé sur mon chemin des amis chrétiens qui me parlèrent du Sauveur qui peut briser toutes les chaînes dupéché, même celle de la boisson.

Et maintenant, c'est le paradis à la maison.

X... Gai compagnon, joueur d'accordéon, chanteur de genre, j'étais la joie des estaminets. Je devins bientôt un ivrogne acharné. Mon ivresse n'avait alors rien d'amusant, et les folies que je fis ne se comptent pas. Un jour, je sautai à la gorge d'une fille de café, que j'aurais étranglée si des voisins n'étaient venus la tirer de mes griffes ; mon frère faillit subir le même sort. Un autre jour, empoignant ma femme à bras-le-corps, je voulais la précipiter par la fenêtre ; elle dut me quitter pour se soustraire à mes brutalités. Gagnant à peine de quoi payer mes beuveries je fus chassé de ma maison et me logeai en garni, au hasard des circonstances. Ma santé s'altérait rapidement.

J'étais profondément malheureux. Je songeais à changer de vie. Dans la nuit du 31 décembre 1906, en faisant le tour du bâtiment dont on m'avait confié la garde, je tombai à genoux et je me mis à prier comme je n'aurais jamais cru savoir le faire. Dès le lendemain, je me mis à la recherche d'amis chrétiens, on me fit prendre un engagement de tempérance. Je tins bon pendant quelque temps ; je retombai pourtant plusieurs fois encore. Mais, grâce à l'affection qu'on ne cesse de me témoigner, je finis par prendre le dessus, et maintenant ma passion est définitivement vaincue. Ma femme a repris la vie commune ; j'ai quitté mon garni ; nous habitons une gentille maison près du temple dont nous suivons régulièrement les cultes. Et c'est maintenant le paradis à la maison.

Feuille de Tempérance.

OU VA L'ARGENT

Le trafic des boissons absorbe tout. On se plaint qu'il n'y a pas d'argent : c'est là que s'en va notre argent. Les sommes énormes dépensées au cabaret ne rapportent aucun revenu ; bien plus, on dépense là le vieux gagné en négligeant le travail destiné à procurer à la famille le

BANQUE Eastern Townships

Une des plus anciennes parmi les institutions financières les plus fortes au pays, et comptant 75 succursales dans le Dominion

CAPITAL et RESERVE : \$5,000,000.00

VALEUR TOTALE, 15 NOV., 1908 PLUS DE VINGT-UN MILLION DE PIASTRES

Lettres de Credit Payables dans le monde entier.

Intérêts crédités deux fois par année, payés aux plus hauts taux sur la balance journalière.

Affaires de Banque en général transigées.

Discretion et Courtoisie absolues au sujet de toutes les affaires qui nous seront confiées.

SOUS-AGENCE BIC, ouverte tous les MERCREDIS.

LA SUCCURSALE DE RIMOUSKI, W. CLOUTIER, Gérant.

pain du lendemain. Pendant ce temps, la santé s'altère, les forces s'usent, l'énergie s'en va, l'on devient incapable de rien, après avoir tout dépensé on n'a pas même le privilège de s'endettier, et la pauvreté apparaît avec son cortège de privations de tout genre.

Quel serait le marchand assez imprudent pour avancer ses marchandises à ce père de famille connu comme un habitué des buvettes ? Celui-ci n'a plus de crédit, et l'on aurait tort de compter sur sa bonne volonté pour faire honneur à ses engagements : il n'a plus de volonté.

Disons-le encore : le trafic immodéré des liqueurs paralyse tout ; c'est le chiendent du commerce et le plus grand obstacle au progrès à tous les points de vue. Si l'on veut faire revivre les affaires en général et surtout relever le niveau des intelligences, commençons donc par extirper de notre sol cette plante maudite dont la croissance extravagante absorbe, sans profit aucun, toutes les forces vives de notre population.

A. C. L'Echo du Golfe, 1886.

Rien n'est plus ennuyeux qu'une toux chatouillante, taquinante, asthmatique, ou des bronches. Le soulagement le plus prompt vient peut-être d'une prescription connue des Pharmaciens partout sous le nom de "Remède du Dr. Shoop contre la Toux". (Dr. Shoop Cough Remedy). De plus, il est tellement inoffensif que les mères peuvent le donner en toute sûreté même à leurs plus jeunes bébés. Les feuilles tendres d'un simple arbuste des montagnes donnent au "Remède du Dr. Shoop contre la Toux" ses remarquables propriétés curatives. Quelques jours d'essai vous prouveront son efficacité. En vente à la Pharmacie St-Germain.

BONNE NOUVELLE POUR VOUS MESDAMES ET MESDEMOISELLES.

Si vous voulez faire teindre quelque morceau de linge, jupon, matines, costumes, man-teaux, linges d'enfants etc, adressez-vous à Mme B. Heatley. Le travail se fera chez elle et elle verra à ce que le linge soit teint et pressé avec soin. Pas nécessaire de décon-dre le linge. Apportez vos effets le lundi.

L. N. Asselin, C. R. R. E. Asselin, L. L. L. Asselin & Asselin — AVOCATS —

Coin des avenues de la Cathédrale et de l'Évêché.

Bâtisse de la Banque "Eastern" RIMOUSKI, Qué.

TURIBE BELZIL, L. L. L. NOTAIRE

Bâtisse de la banque "Eastern Townships" AVENUE DE L'ÉVÊCHÉ : RIMOUSKI.

Dr L. F. Lepage

S'occupe de Médecine Générale TRAITE SPÉCIALEMENT : les maladies des yeux, du nez, de la gorge. Extraction et réparation des dents.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

J. ART. MATTE Entrepreneur-Menuisier

Spécialités : CONTRATS suivant plans et devis.

Rue St-Germain, - Rimouski.

A VENDRE

Un engin à vapeur 18 forces, en parfait condition, à vendre à très bas prix. S'adresser à G. A. MAROIS, Rimouski. 47 J. N. O.

CARTES D'AFFAIRES

C. E. L. DIONNE, C. R. LÉONIDAS DIONNE, F. DIONNE & DIONNE

AVOCATS Bâtisse de la Banque d'Hoche-la-ga No 132, rue St-Pierre QUEBEC.

Suivront également les termes de Cour du district de Rimouski.

LOUIS TACHE

AVOCAT Rue St-Jean, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L. L. B. Elz. Sasseville, L. L. L.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS Avenue de la Cathédrale, Rimouski. Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE Bâtisse de la Cie d'Assurance RIMOUSKI

ARGENT À PRÊTER : sur première hypothèque ; des conditions spéciales et avantageuses sont faites aux Fabriques de paroisse et aux Communautés religieuses.

H. R. Fiset. Aug. M. Tessier. Emile Tessier.

FISSET, TESSIER & TESSIER

AVOCATS Rue des Avocats - RIMOUSKI.

Dr. JOSUE PINAULT

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Diplômé de l'Université Laval, à Québec, et du "Board of registration in Medicine" de Boston, E. U.

SPECIALITES : MÉDECINE ET CHIRURGIE GÉNÉRALE, CHIRURGIE DENTAIRE.

Résidence : RUE ST-GERMAIN (Maison de M. Audet) Téléphone No. 78.

Dr L. J. Moreault

EX-INTERNE de la Maternité et de l'Hôtel Dieu de Québec.

MÉDECIN CHIRURGIEN

BUREAU : AVENUE DE L'ÉVÊCHÉ (Maison de M. F. X. Proulx)

DOCTEUR EDGAR COUILLARD CHIRURGIEN

Elève des Hôpitaux de Paris Assistant-Chirurgien à

L'Hôtel-Dieu de Québec

Consultation de 2 à 8 Hrs. P. M.

BUREAU : 26 1/4 RUE DES JARDINS. QUÉBEC

Agence des . . . Compagnies d'Assurances Canadiennes suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI. LA CIE MONTRÉAL-CANADA. LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal. LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE COMPTABLE ET AGENT à Rimouski.

PAUL RAYMOND Peintre-Décorateur et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chass, Pôle Vitres, Miroirs, Imageries en tous genres Encadrement une spécialité. Coin des rues St-Jean et des Avocats RIMOUSKI.

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.

ABONNEMENT

\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centins.
Etats-Unis \$1.50 payable d'avance.

Tarif des Annonces

1^{re} insertion, la ligne..... 10 centins
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 26 mars 1909.

Le Juge Tourigny

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'honorable E. S. Tourigny vient de recevoir le titre de docteur en droit, conféré par son Alma Mater, l'Université Laval.

Nos sincères félicitations.

BENEDICTION DE CLOCHE AU SAINT-ROSAIRE

Jeudi, le 18 mars, veille de la fête de saint Joseph, les Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski avaient la joie d'assister à la pieuse cérémonie de bénédiction de la cloche de leur nouveau Couvent, présidée par Sa Grandeur Monseigneur A. A. Blais qu'accompagnaient bon nombre des membres de son clergé. A cette occasion, M. le Chanoine F.-X. Ross, Principal de l'Ecole Normale, fit avec éloquence le sermon rapporté ci-dessous en entier. Une assistance nombreuse où l'on distinguait son Honneur le Maire et Madame R. Fiset, l'Honorable Juge et Madame F.-S. Tourigny, l'Honorable Juge et Madame Aug. Tessier, Monsieur l'avocat et Madame N. Bernier, Monsieur le Notaire Ls de Gonz. Belzile et sa gentille fillette Marie-Thérèse, Monsieur le Docteur J. Gauvreau, Mesdemoiselles Aimée et Corinne Fiset, Monsieur et Madame E. Letendre, Monsieur l'avocat Tessier, Madame P. Vallée, Madame Ls Dion, Monsieur et Madame Jos. Langlois, Monsieur Ls Lengan et Mademoiselle Bernadette, Monsieur P. Thériault et Madame Th. Fournier, et plusieurs autres notables de la ville et de la paroisse avaient bien voulu se rendre à l'invitation.

Le tout se fit solennellement dans une grande salle décorée pour la circonstance. Grâce aux délicates attentions de Mademoiselle Corinne Fiset, la jolie cloche était parée d'un riche vêtement de verdure et de fleurs naturelles. La générosité des assistants répondit magnifiquement à l'appel du premier coup de cloche sonné par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, et le plateau collecteur se combla de nombreux billets de banque. Son Excellence Monseigneur Maj. Bolduc profita de la favorable occasion pour déposer un chèque de mille piastres (\$1000.00) destiné à aider au parachèvement de la chapelle de la Communauté.

Les Sœurs du Saint-Rosaire remercient cordialement les membres du clergé, les personnes distinguées et les braves citoyens qui ont daigné agréer leur invitation et verser une aumône en leur faveur, sans oublier tous ceux qui ont envoyé par lettre leur généreuse offrande.

Vespere et mane et meridie
narrabo et annuntiabo
(Ps. 54, 18).

Mgr., Mes Sœurs,

Dieu se plaît à opérer des merveilles par des moyens qui dépassent notre prévoyance. C'est là un cachet dont il aime à marquer ses œuvres pour qu'on reconnaisse leur auteur. Même quand il opère sur la matière on sent qu'il est Créateur.

Voilà bien l'idée qui m'a tout

d'abord frappé quand j'ai été appelé à porter la parole en cette solennité, dans l'enceinte de ces murs qui ont surgi comme par enchantement des entrailles de la terre pour abriter une communauté qui a connu le chemin des privilégiés de Dieu : je veux dire à pauvreté, la souffrance, l'abnégation. Appelée par la voix du pasteur de ce diocèse, vous avec voulu, jeune communauté du Rosaire de Marie, marcher dans la voie royale où le Christ Jésus conduit ses virginales épouses : la voie était parfois escarpée, vos pieds souvent ont saigné sur les cailloux de la route, des lambeaux de vous-mêmes sont restés bien des fois aux épines du chemin : toujours vous avez marché courageusement ; n'étais-ce pas en effet la preuve que vous étiez à la suite du Maître ? Le disciple n'est pas plus que le Maître, et c'est sa volonté que là où il a passé, ses serviteurs passent aussi : Volo Pater, ut ubi ego sum, illic et minister meus.

MM. SS., sans exagérer, on peut dire que votre Communauté en est aujourd'hui à un tournant de son histoire. Le Seigneur a entendu vos prières et la voix qui s'élève de toute souffrance : vos doloris ; lorsque humainement tout semblait impossible, Dieu fit remuer des ressorts inconnus, alors vous avez comme Jacob dilaté vos tentes, la vertu de Dieu a multiplié pour vous les merveilles et vous a donné ce monastère où votre œuvre pourra sur de nouvelles bases, prendre un essor merveilleux vers le progrès. Tout récemment Monseigneur l'Evêque venait bénir cette œuvre : aujourd'hui encore il est là pour lui donner son couronnement. Et nous qui voyons ces choses nous pouvons nous écrier avec le Roi-Propète : A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris : C'est l'œuvre du Seigneur, et nos yeux en contemplent les merveilles.

Il manquait cependant quelque chose à votre nouveau monastère, un organe qui fût à la fois une voix du ciel parlant à vos âmes et une voix qui traduisit celle de vos cœurs pour porter vers le ciel à toute heure du jour l'expression émue de votre reconnaissance, Nihil sine voce, dit l'Apôtre : toute chose en ce monde a une voix : elle manquait cette voix à votre monastère, et tout à l'heure elle lui sera donnée par les onctions et les prières du pontife cette voix qui clamera le soir et le matin, le midi et tout le long du jour, la gloire de Dieu et l'amour de ses enfants : vespere et mane et meridie narrabo et annuntiabo. Et, avant qu'elle s'élève entre ciel et terre, votre cloche ne remplisse du haut de son campanile les fonctions saintes auxquelles la destinent les onctions dont l'Eglise va consacrer ses lèvres d'airain, laissez-moi vous commenter quelques-unes des leçons qu'elle vous donnera cette petite cloche, dans son vibrant et harmonieux langage.

I

La cloche, est une voix. Toute voix est l'expression d'une âme. Pour juger de la valeur d'une voix, il faut connaître l'âme dont elle est l'écho. Tant vaudrait l'âme tant vaudrait la voix.

(A suivre)

Répétez-le : — "Shiloh's Cure guérira toujours mon rhume et ma toux."

Les assises criminelles à Rimouski.

(Suite la quatrième pages)

Elle a eu l'occasion de parler de ces choses avec elles et avec d'autres. Mais proteste que cela n'influe en rien sur son témoignage. Sa fille ne lui a pas dit : Maman, ne jurez pas trop, vous dites des choses que vous n'avez pas vues.

La Cour fait remarquer à Mre Asselin qu'il peut montrer qu'il y a contradiction entre les paroles dites par le témoin, mais non par ce qu'ont dit d'autres personnes.

Mde Desgagné dit qu'elle ne peut avoir déclaré qu'elle n'avait pas vu Albert frapper Roth. Elle a reconnu le prisonnier à son arrivée et ils l'ont nommé.

On lit alors le témoignage du témoin à l'enquête préliminaire.

Mre Asselin. Vous avez dit cet après-midi que c'est Albert qui a demandé quelles étaient les personnes qui causaient en avant ? Rép. Oui. Et dans votre examen à l'enquête préliminaire vous avez dit que vous ne saviez qui avait fait la question ! Où est la vérité ? Rép. Ils l'ont tous dit.

Omer Jacques, de Québec, est ensuite assermenté. Il est parti de la Pointe-au-Père avec St-Pierre, Jacques et Wm. Roth pour aller chez le Dr Gauvreau. Il avait besoin d'un bâton de catharrozone pour le catharre dont il souffrait. Ensemble ils se sont rendus chez M. Ls Lengan, hôtelier, et là pendant quelques minutes ils ont pris 2 ou 3 verres. Il a acheté lui-même un pot de whisky sur lequel 1 chopine pour Caron et une autre pour Côté. Ils ne se sont pas rendus à d'autres hôtels, n'avaient rien pris avant de partir ni durant le trajet. Ils sont allés jusqu'au « Fort Pic » et sont revenus.

Bernier rencontré les a conduit chez Desgagné qu'il ne connaissait pas. Ils avaient deux petites bouteilles et un gros flocon. Lui et ses amis ont trouvé chez Desgagné trois jeunes gens qui sont partis avant eux pendant la veillée vers 10 hrs. Eux ont pris quelques coups pendant la soirée et les hommes de la maison avec eux. Vers 11 hrs. Bernier parla de s'en aller et nous aussi. Bernier sortit le premier et fit sortir St-Pierre. Roth sortit par en arrière avec le jeune Desgagné pour atteler. Lui-même est sorti 10 minutes après parce qu'il entendait du bruit. En sortant il vit deux hommes se chicaner. Roth était près de la barrière d'entrée et se « chamaillait » avec quelqu'un qu'il ne connaissait pas. Il s'est approché et frappa celui avec qui Roth se battait. Celui qui reçut ce coup de poing tomba. Il n'a pas entendu crier mais a vu venir un homme avec une planche se dirigeant vers les deux combattants tombés sur le trottoir et abaisser l'arme vers eux frappant celui qui se trouvait sur le dessus. Celui qui tenait la planche vint pour le frapper mais il évita le coup et la planche alla se briser sur le trottoir. Il n'a pas reconnu l'assaillant et ne le connaissait pas. Je me suis approché de Roth, continue-t-il, et les occupants de la voiture sont disparus. Je revenais à la barrière quand Mde Desgagné m'a dit : Il y a un des vôtres qui a été assommé. Nous avons trouvé Roth sans connaissance au même endroit où j'avais vu frapper. Je ne me rappelle plus au juste à quel endroit. Nous avons demandé de l'eau, avons lavé le blessé et entré dans la maison. J'étais passablement excité et n'ai pas entendu crier. Après avoir donné le coup de poing dont j'ai parlé je n'ai frappé personne et n'ai pas envoyé ni vu envoyer de roches.

La Dr A. Drapeau est arrivé quelques minutes plus tard. Je suis resté chez Desgagné jusqu'à 5 1/2 hrs. Je me suis rendu à la Pointe-au-Père et en suis revenu à 10 hrs. Roth était sans connaissance. Je suis retourné chez moi et revenu à 1 heure. Roth était mort et n'avait pas repris connaissance. Je suis resté chez Desgagné jusqu'au lundi. Je connaissais le défunt et sa famille depuis 10 ans. Nous demeurions l'un près de l'autre.

La voiture de Vaillancourt n'obstruait pas le chemin quand il l'a vu. Il n'était pas en boisson et Roth non plus. Lui et ses compagnons devaient arrêter chez le médecin Gauvreau en retournant. Lorsque le coup a été donné ils n'étaient pas 3 par terre. Les combattants se trouvaient en arrière de lui et il n'a remarqué personne.

Témoignage de J. C. Gauvreau, chef de police, Rimouski : Le 26 septembre 1908, je reçus un message téléphonique du magasin Hel-leur m'avertissant que la nuit précédente une bagarre avait eu lieu près de la maison de Patrick Desgagné qu'un homme y avait été frappé avec une planche et qu'il était blessé et sans connaissance. Je m'y suis rendu et ai trouvé là Mde Milierand et M. Nap. Desgagné. Mme P. Desgagné m'a remis la planche trouvée par Louis St-Pierre. (On la montre au témoin qui la reconnaît très bien) Je n'ai pas emporté la planche tout de suite mais l'après-midi quand je suis retourné. C'est alors que je suis allé sur le lieu même de la bagarre et que j'ai trouvé l'autre bout de la planche au sud de la rue, un peu au bas de la maison. J'ai remis les deux parties au greffier de la Cour lors de l'enquête préliminaire.

Le témoin montre ensuite aux jurés les deux bouts s'adoptant très bien.

Témoignage de Madame Milliard née Laury Desgagné.

Elle est assermentée et dit : Mde P. Desgagné est ma mère et nous demeurons ensemble. J'étais là dans la soirée du 25 sept. lorsque Bernier, St-Pierre, Jacques et Roth sont arrivés vers 7 1/2 heures, pour passer la soirée. Papa et maman étaient couchés. J'ai éveillé papa à qui Ls St-Pierre avait affaire. Les hommes ont pris quelques coups, 3 ou 4 verres. Ils sont partis vers 11 ou 11 1/2 hrs, Bernier le premier, puis Saint-Pierre, puis maman. Roth était sorti par en arrière avec mon petit frère pour atteler. Entendant dire : « Pas de chicane. » Je suis sortie sur le perron. Il y avait une voiture au coin de la palissade près de la porte et de la clôture. Il est arrivé un autre « buggy » qui s'est arrêté devant la porte. J'ai entendu nommer Elie Albert. « Mon doux ! me suis-je écriée, Elie Albert est-il là ? » On m'avait dit qu'il était chicanier. Ma mère me répondit : « Oui il est là le chermant ! » J'ai vu un homme venir du côté de chez Nap. Desgagné, portant une planche qu'il tenait en l'air et il l'a rabattue sur 2 hommes qui étaient tombés en se battant.

J'étais saisie, je craignais de perdre connaissance et je suis entrée en criant : « Mon doux, il va se faire un meurtre ! »

Elle a aussi entendu dire : « Viens, Elie Albert, viens vite, il y a un de nos hommes de pris. »

Je n'ai pas dit à maman qu'elle parlait trop et de choses qu'elle n'avait pas vues et ne lui ai pas recommandé de ne pas aller trop loin.

Les jurés ayant manifesté l'intention de sortir pendant les ajournements, de recevoir les journaux et d'assister à la messe le matin, la Cour leur accorde la permission de sortir dans la cour du Palais de justice accompagnés des constables, ne

Savon de Castille "La Vertu"

Ce qu'il y a de mieux sur le marché. Il ne brûle pas le linge et n'abîme pas les mains.

En vente dans les meilleures Epiceries.

LAFORTE, MARTIN & CIE, Ltée, MONTREAL, Distributeurs Généraux.

leur accorde pas de lire les journaux et verra à ce qu'on les conduise à la messe à l'endroit où ils rencontreront le moins de personnes étrangères. Elle leur donne quelques autres renseignements sur le secret qu'ils doivent garder et l'on ajourne.

Nous reprendrons dans notre prochain numéro les comptes rendus des séances d'aujourd'hui contenant la fin du témoignage de Mme Miliard de MM. Jacques Ouellet et Nap. Desgagné, et des médecins qui ont fait l'autopsie MM. Drapeau et Pineau.

Mre Asselin questionne ces deux derniers témoins très longuement, faisant du fait que trois heures seulement se sont écoulés entre la mort de Roth et le commencement de l'autopsie un des principaux points de sa défense.

ST-FABIEN

25 mars 1909.

Enfin nous jouissons de la température printanière ! si favorable ! nous ne tarderons pas de goûter le sucre nouveau !

—De passage dimanche derniers MM. le notaire Belzile de Rimouski, et J. L. Lebrun, de Québec.

—Notre commission scolaire vient de recevoir de M. le surintendant de l'instruction publique, le rapport de 1908 nous rangeant en tête, pour tout, sur le district d'inspection de M. l'inspecteur Bégin.

Honneur donc à notre commission scolaire et plus encore honneur à nos zélées institutrices pour "l'Excellence" méritée ! Nous constatons apparemment que leur bon service n'est jamais assez indemnisé !

—Le cathéchisme préparatoire à la 1ère communion, est commencé, lundi dernier, il compte 39 préparants.

—Notre organiste, Melle A. Jean est actuellement chez un spécialiste, à la Rivière-du-Loup, pour près d'un mois.

Mme Docteur Lacerte la remplace temporairement. Toutes nos félicitations à cette dernière, pour l'intéressante harmonie qu'elle nous donne.

—Le 23 courant a été inhumé au milieu d'une affluence de parents et d'amis, M. Fabien Cui-lombe, vieillard très estimé. Porteurs : MM. ses gendres, P. Roy, J. Chénard, J. Proulx et J. Thibault, fils maternel. Conduisaient le deuil : MM. ses fils, Aimé et Ernest.

A la famille en deuil, nos vives sympathies.

—M. le Docteur Gravel, du Bic, doit sous peu s'établir parmi nous.

—Notre modiste de chapeaux Melle Elmire Boucher, est de retour de Québec.

—Est attendue à la fin de cette semaine, Mme Flavien Boucher modiste, actuellement à Amqui chez M. Gonzague Belzile, son gendre.

—M. Désiré Rioux et sa famille sont partis, mercredi, pour les Etats-Unis.

—Palmes à vendre chez Mde Frs Lauzier.

Avez-vous une douleur de n'importe quelle nature et en un endroit quelconque ? Peu n'importe que ce soit les douleurs propres aux femmes, le mal de tête ou toute autre douleur, une des "Petites Tablettes Roses du Dr Shoop contre la Douleur" (Dr. Shoop's little Pink Pain Tablets) les arrêtera positivement en 20 minutes. La formule clairement imprimée sur la boîte. 25c. En vente à la Pharmacie St-Germain.

UNE SURPRISE

Nous empruntons de "l'Echo de l'Ouest" les lignes suivantes, à l'adresse de M. André Gagnon, un de nos anciens concitoyens, qui a laissé un si bon souvenir parmi nous.

Lorsque M. André E. Gagnon arriva chez lui lundi de cette semaine dans la soirée, de retour de Marshfield, Orégon, où il était allé au mois de novembre dernier, il trouva sa jolie résidence à la 36e Avenue nord, littéralement remplie d'une foule sympathique qui s'y était rendue pour lui souhaiter la bienvenue.

Mme Gagnon était allée le rencontrer à l'arrivée du train express, de sorte que les amis purent prendre possession étant reçus par M. et Mme L. Boutillette, Mmes Chassé et Déchéne.

Après le retour de M. et Mme Gagnon et l'échange de cordiales poignées de mains, un grand nombre prirent part au jeu de cartes durant une heure, et dont les prix furent gagnés par Mme D. Gorham et M. Napoléon Latourelle. Puis M. Antoine Chouinard ayant requis l'attention de tous, M. D. X. Marsolais, au nom des participants, présenta aux hôtes de la soirée un magnifique service en crystal après que M. J. C. Marquis eut donné lecture de l'adresse suivante :

Monsieur et Madame André E. Gagnon.

Présents,

Bien chers amis,

Nous voilà encore une fois réunis dans votre hospitalière demeure pour fêter le retour du chef de la famille après une absence de plusieurs mois consacrés au travail.

Depuis nombre d'années, la grande Compagnie C. A. Smith vous a placé, M. Gagnon, en charge de tous ses travaux ici à Minneapolis; reconnaissant ainsi vos incontestables talents dont elle a eu maintes fois l'occasion de bénéficier. Puis le bois devenant rare au Minnesota lorsque cette corporation décida d'ouvrir un chant plus vaste et plus approprié pour ses affaires c'est encore vous qu'on a choisi pour installer son immense scierie mécanique sur la côte du Pacifique, un travail de géant que vous avez, comme toujours d'ailleurs, conduit à bonne fin et à la satisfaction de vos patrons.

Vos compatriotes sont fiers de vous compter pour un des leurs; et des centaines de Canadiens français vous sont reconnaissants pour le travail que vous leur avez procuré.

Votre excellente épouse, madame Gagnon, a demeuré tout le temps au milieu de nous, un peu croyons-nous, avec l'arrière pensée d'être plus en mesure de veiller à l'intérêt matériel de l'église Ste Anne dont vous êtes tous

deux, depuis longtemps, des plus généreux bienfaiteurs.

Puisse le ciel vous accorder encore de longues et heureuses années, exemptes de peines et de maladies : années que vous employez à faire le bien. Tel est le vœu sincère que nous formons pour vous deux.

Nous vous prions, avec la présente, d'accepter ce cadeau comme faible marque de l'estime et de la considération dont vous jouissez parmi vos nombreux et dévoués amis.

Minneapolis, Minn.,

le 15 mars 1909.

M. Gagnon répondit avec l'heureuse verve qui le caractérise et remercia ses amis du grand plaisir qu'on lui procurait ainsi qu'à sa digne épouse. Ouvrant ensuite un paquet qu'il tenait à portée, il annonça qu'il s'était écoulé 42 années depuis son union avec Mme Gagnon, née Poirier, et pour prouver la satisfaction et le bonheur que lui avait procurés son mariage, il présenta tour à tour à Mme Gagnon quatre jolis cadeaux et faisant allusion à la bonté de Rachel, la constance et la fidélité de Sarah et de Rebecca des temps bibliques. Mme Gagnon reçut en souriant avec bonheur : un cœur en or avec chaîne, un joli peigne monté en or, un jonc orné de perles qui lui passa au doigt, enfin un chapelet en ivoire.

C'était tout un spectacle de voir ce beau vieillard de 66 rendre ainsi un public hommage à sa fidèle compagne non moins bien conservée. Les dames présentes semblaient envier Mme Gagnon; ce qui fit dire à un membre du sexe laid que M. Gagnon gaspillait les femmes présentes et qu'à l'avenir toutes sans exception ne manqueraient pas l'occasion de rappeler à leurs époux la galanterie de M. Gagnon en le donnant pour modèle. Il est bon de faire remarquer que toutes les personnes présentes étant catholiques, on ne put oublier que c'était le saint temps du carême et qu'il fallait agir en conséquence. Malgré cet "handicap" l'hospitalité proverbiale de M. et Mme Gagnon ne fut pas démentie.

Il y eut force discours, nombre de chants canadiens populaires et autres accompagnés au piano par Mme Pageau de St-Paul, de la gaieté et du bon entraînement. Somme toute, ce fut une autre bonne soirée canadienne dont on gardera le souvenir.

Nous oublions de mentionner, que M. Gagnon présenta aussi à Mme Boutillette et Chassé un joli bémolier en nacre à chacune, d'elles; des cuillères souvenirs aux deux petites filles de M. et Mme Boutillette, une bel pipe à M. Boutillette et une autre à M. Roy.

Les personnes présentes étaient :

Messieurs et Mesdames D. X.

Marsolais, Geo. Rivière, David Gorham, Joseph Fortin, Wm Tyler, Narcisse Rousseau, Elzéar Poirier, H. P. Carter, Ed Rainville, J. C. Marquis, L. H. Bolduc, A. Pomerleau, Nap Boutillette; Mmes Thaddé Deschênes, Joseph Leduc, Chassé, Geo Pageau, Mesdemoiselles Mary Gorham, Rousseau, Tyler, Anette Deschênes, Corinne et Aline Boutillette, MM. Antoine Chouinard, Joseph Deschênes, Nap Latonrelle, Henri Joncas, A. Roy et Louis Mongeon, de Rolla. N. D.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

L'homme est jugé de ses semblables d'après le succès qu'il a obtenu dans le travail de sa vie quels qu'il soient. Le nombre des fils du Canada qui se sont formés par leurs propres efforts est grand, plusieurs ont atteint le haut de l'échelle au pays natal, tandis que d'autres ont trouvé les honneurs et la richesse aux Etats-Unis. Parmi ces derniers nous citerons M. André E. Gagnon dont les efforts incessants et son application constante à l'œuvre qu'il courtisait l'ont élevé non seulement parmi ses compatriotes, mais encore parmi nos concitoyens d'autres nationalités.

Né en 1843 de parents de descendance française, dans le comté de Rimouski P. Q. Canada, il acquit son instruction des écoles locales. Il passa sa jeunesse avec ses parents, sur une ferme, où il travailla avec ardeur jusqu'à sa majorité. Possédant un talent inné pour le mécanisme, il passait ses moments de loisir à dessiner diverses combinaisons et scieries mécaniques en miniature. Sentant le besoin de développer ce talent, il chercha et obtint un emploi à Québec, où il se perfectionna dans l'art mécanique. Il s'établit ensuite à son compte, érigeant plusieurs scieries mécaniques, et moulins à farine dans sa localité. C'est à cette époque qu'il se maria avec Mlle Arthémise Poirier, une charmante jeune demoiselle de la même localité, avec laquelle il vit encore aujourd'hui très heureux et dans la plus parfaite union.

Convaincu de la nécessité d'un champ plus vaste pour le développement de son remarquable talent, il quitta son pays natal en 1888 et arriva aux Etats-Unis un peu plus tard, tout à fait étranger et incapable de prononcer un mot d'anglais. Malgré cet obstacle il se mit à l'œuvre avec la détermination qui marquait toutes ses entreprises et il apprit la langue en peu de temps. Il obtint de l'emploi premièrement de Hall & Ducey Lumber Co., de Minneapolis, comme mécanicien "millwright," mais cette scierie ayant été détruite par un incendie l'année suivante, il fut obligé de se chercher un emploi ailleurs. Les quatre années suivantes il fut employé par la McMullin Lumber Co., aussi de cette ville, les deux dernières années au poste de mécanicien en chef. A cette époque sa réputation commença à attirer l'attention d'autres grands industriels qui désiraient l'engager. Finalement M. Gagnon prit la direction de la scierie de Backus-Brooks Co., qu'il garda durant onze années. Il accepta ensuite le poste de chef de la scierie de C. A. Smith Lumber Co., avec laquelle il est encore associé aujourd'hui. A la clôture de la saison de 1907 et de nouveau en



Etes-vous Faible ?

Vous sentez-vous FATIGUE à l'excès.

NE vous découragez pas : c'est votre sang qui a besoin d'être régénéré, enrichi, c'est votre système nerveux qui a besoin d'être stimulé. Ce stimulant, ce régénérateur, ce reconstituant, vous le trouverez dans le

Vin des Carmes

le plus ancien des vins Médicinaux dont l'usage se trouve tout indiqué aux Anémiques, aux Dyspeptiques, aux Convalescents, aux jeunes filles et aux femmes dont les fonctions sexuelles nécessitent l'emploi d'un Tonic éprouvé.

A. Toussaint & Cie, Dép. Généraux, QUEBEC.

1908 il fut envoyé à Marshfield, Orégon, où cette compagnie a de grands intérêts financiers, comme Mécanicien-Consulteur, et le travail fut un succès accompli de mécanisme.

Il est un trait caractéristique en M. Gagnon qui, quoique retenu constamment par ses devoirs il a trouvé le temps de continuer à étudier les problèmes du mécanisme, a fait breveter plusieurs inventions dont les mieux connues sont : "Cant Centering Device" pour "Twin Bands", "Coat Adjuster", "Lath Tyer", et une amélioration dans les "Friction Clutches" cette dernière étant la plus importante.

Quoique âgé de 66 ans M. Gagnon est toujours actif dans les affaires et ses nombreuses années d'expérience lui ont donné une connaissance dans le mécanisme d'un service incalculable pour ses collègues. Dans sa vie privée, il est d'un caractère aimable et gai, il est aimé de tous ceux avec qui il vient en contact et ses amis sont légion. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que les générations futures méritent le respect de tous à l'égard de M. Gagnon.

Contrairement à la généralité des hommes d'affaires qui ont atteint une certaine renommée, M. Gagnon n'a jamais aspiré aux honneurs politiques, et a résisté aux demandes répétées des intéressés ayant préféré demeurer neutre dans les questions touchant la politique.

Une surprise (suite)

En plus du poste responsable qu'il tient de la C. A. Smith Lumber Co., M. Gagnon y est aussi intéressé financièrement, son épouse étant l'un des actionnaires de la C. A. Smith Lumber Co. d'Orégon. Son état financier est solide, et quoiqu'il ne soit pas riche, sa vieillesse est assurée, et lorsqu'il se retirera des affaires, il pourra se flatter de n'avoir pas mangé son pain noir dans l'oisiveté.

LA FIN DE L'INDIGESTION

Vous pourrez manger tout ce qui plaira sans crainte d'indigestion et de dyspepsie, ou de fermentation de nourriture dans l'estomac si vous prenez de temps à autre de la Diapiesie après avoir mangé.

Les mets que vous prendrez vous les goûterez bien, et quels qu'ils soient, vous les digérez bien. Aucune fermentation dans l'estomac tournant en acide ou poison, en gaz d'estomac, qui causent l'oppression, des étourdissements, une sensation déprimante après les repas, de la nausée, une indigestion, (la sensation d'une masse de plomb dans l'estomac), de la biliosité, des brûlements de cœur, de la petite, douleurs d'estomac, d'intestins et autres symptômes.

Les maux de tête dus à la mauvaise digestion sont inconnus des personnes qui emploient ce remède efficace. En réalité la Diapiesie fait tout le travail d'un estomac sain. Elle digère les aliments que l'estomac ne peut digérer. Chaque triangle digérera toute la nour-

ture que vous pourrez prendre, et ne laissera rien à la fermentation.

Procurez-vous une grosse boîte de 50c. de la Diapiesie de Pope, chez votre pharmacien, commencez à en prendre dès aujourd'hui, et vous constaterez dès demain que vous possédez un estomac fort, vous permettant de manger n'importe quoi et tout ce que vous désirez sans crainte d'éprouver le moindre malaise. Toutes les impuretés de l'estomac, les gaz, les impuretés séjournant dans l'intestin disparaîtront comme par enchantement, sans le secours de laxatifs ou autres moyens.

46-47-48 49

— Sous le titre "SOUVENIR DE FAMILLE", Monsieur l'Abbé E. P. Chouinard, curé de St-Paul de la Croix, un petit livre appelé à faire beaucoup de bien dans les familles canadiennes. Nous y trouvons des instructions sur le mariage, ainsi que le récent décret de Notre Saint-Père le Pape sur ce sacrement et les fiançailles. A la fin se trouvent plusieurs pages, où peut être inscrite et conservée l'histoire de la famille. Ce livre devait se trouver dans toutes nos familles. Remerciements pour l'envoi d'un exemplaire.

En vente chez l'auteur, à St-Paul de la Croix, Co. Témiscouata - Prix : l'unité, 15 cts; le cent, \$10-franco.

Répétez-le : — "Shiloh's Cure" guérira toujours mon rhume et ma toux.



Resume des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre un quart de section de terrain de la Puissance dans le Manitoba, Saskatchewan ou Alberta.

La demande d'entrée pour Homestead doit être faite personnellement, au bureau de l'agent local ou du sous-agent du district. Néanmoins, une entrée par procuration peut être faite dans certaines conditions par le père, mère, fils, filles, frère ou sœur du futur colon.

DEVOIRS.—Une résidence de six mois et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une terre lui appartenant, d'au moins de 80 acres, et occupée par lui-même ou par son père, mère, fils, fille, frère ou sœur.

Dans certains districts, le colon en règle peut retenir un quart de section à côté de son homestead. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six mois dans chacun des six ans de la date de l'entrée du colon, comprenant le temps requis pour gagner un homestead et cultiver 50 acres en plus.

Un colon qui aurait forfeit ses droits de colon et ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

25 janvier—6 mois

Le Croup arrêté positivement en 20 minutes par le "Remède du Dr. Shoop contre le Croup (Dr. Shoop Croup Remedy). Un seul essai suffira à vous prouver son efficacité—sans vomissement ni malaise. Un sirop sûr et agréable. 50 Cts. En vente à la Pharmacie St-Germain

BAUME RHUMAL

Le spécifique par excellence des AFFECTIONS de la GORGE, des BRONCHES et des POUMONS. 25 ans de succès constants dans le traitement de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de L'ENROUEMENT.

Détruit les germes de la consommation lorsqu'il est pris au début. Agit promptement et sûrement. Convient aux jeunes enfants comme aux adultes.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS : 25c. LA BOUTEILLE.

LES ASSISES CRIMINELLES A RIMOUSKI

Lundi dernier, fut ouvert au Palais de Justice de notre ville, sous la présidence de Sa Seigneurie le Juge François-Siméon Tourigny, un terme de la Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle.

Voici la liste des causes soumises au grand jury :

Le Roi vs. Elie Albert, meurtre.

Le Roi vs. Anctif, incendiat.

Le Roi vs. Pierre Plante, assaut et batterie.

Le Roi vs. B. Morneau, vol avec effraction.

Le Roi vs. Zénon Bellavance, vol d'un cheval saisi.

Le Roi vs. Alp. Jos Doucet, vol avec effraction.

Lundi, séance de l'avant-midi.

Dès neuf heures et demie, l'espace réservée aux auditeurs est encombrée. A dix heures et quelques minutes, le Président du tribunal entre précédé de l'huissier audienier et monte sur le banc. Après les solennelles cérémonies d'usage, on procède à l'appel des grands jurés dont voici les noms :

MM. Jos Langlois, Alfred Chouinard, Henri Brillant, André Chasseur, Ernest Desrosiers, Théo. Dufour, Ls. Desrosiers, Jos. Thibault, Jos. Chénard, fils Magloire, Art. Belzil, Frédéric Gagnon, Georges St-Laurent.

Sur la suggestion du représentant de la Couronne, M. Jos. Langlois est chargé de la présidence du jury.

On procède ensuite à l'assermentation du président puis des autres jurés. Son honneur le juge F. S. Tourigny adresse alors (en substance) aux membres du jury l'allocution suivante :

«Soucieuse de la bonne observation des lois, de la vie et de la liberté de chacun de ses sujets, la Couronne Britannique a institué le grand juré, composé de pas moins de 7 membres et de pas plus de douze et là chargé d'examiner chaque cas et chacun des actes d'accusations porté contre ses sujets. Aucun acte d'accusation ne passe à l'examen des petits jurés sans avoir préalablement été soumis au grand jury. Celui-ci n'a pas à se prononcer sur la culpabilité de l'accusé, mais doit déclarer si les faits de l'accusation sont suffisants pour qu'il soit fait procès devant les petits jurés.

Vous comprenez tous, je n'en doute pas, l'importance des fonctions dont on vous charge pour le bon fonctionnement de la justice. Aussi je suis bien convaincu que vous remplirez ces devoirs en hommes consciencieux, sans crainte ni faveurs.

Il me fait plaisir de constater que depuis 12 ans déjà il n'y a pas eu d'assises criminelles dans ce district. C'est un témoignage sûr de la moralité des justiciables et du respect des lois qui les animent. Mais il est pénible de remarquer que depuis quelque temps cette moralité semble s'être relâchée chez quelques uns au point que le Procureur général a dû instituer le présent terme.

Parmi les accusations qui vous seront soumises, certaines ont un caractère de gravité exceptionnelle ; vous devrez examiner une accusation pour meurtre, une pour incendiat, une autre pour assaut et batterie accompagnée de lésions corporelles graves. Bien que moins graves la société exige cependant que les autres soient poursuivies.

La Couronne vous remettra les actes d'accusation sur le dos des-

quels vous trouverez les noms des témoins qu'elle désire que vous entendiez. Le chef du jury devra faire prêter serment à tous les témoins que vous entendrez. Si vous jugez que l'acte d'accusation est fondé, le chef mettra sur le dos de l'acte ces mots «True bill» qu'il fera suivre de son nom. Si non, il mettra les mots «no bill.» Il n'est pas nécessaire que vous entendiez tous les témoins pour déclarer qu'il y a matière à procès. Mais vous ne pouvez rapporter «no bill» sans avoir examiné tous les témoins. Il n'est pas nécessaire non plus que vous soyez tous d'accord. 7 étant d'accord suffisent à déclarer que l'acte est fondé ou non.

La Couronne, par son substitut, vous donnera tous les renseignements que vous désirerez.

Vous devrez garder le secret le plus inviolable sur vos délibérations. Votre travail terminé, vous pourrez visiter tous les appartements de ce Palais de Justice et présenter au président de ce tribunal toutes les remarques que vous croirez nécessaires au bon fonctionnement de la justice.

Allez dans vos salles de délibérations où vous prendrez connaissance des dossiers que vous remettra la Couronne.

Les constables sont ensuite assermentés et deux d'entre eux conduisent les grands jurés à leur salle de délibération pour l'examen des actes d'accusations dans les causes du Roi vs Elie Albert, pour meurtre, et du Roi vs Jacques Anctil, pour incendiat.

Les petits jurés assignés sont ensuite appelés à tour de rôle. La Cour les avertis qu'ils seront libres jusqu'à mercredi matin à 10 hrs.

Mtre J. N. Pouliot demande ensuite si le représentant de la Couronne a l'intention d'assigner des témoins dans la cause du Roi vs Giasson et Couture. Mtre Aug. Tessier, C. R., répond que la Couronne n'est pas tenue de divulguer ses intentions. Le Président du tribunal avertit en conséquence Mtre Pouliot de se présenter après les délibérations du jury pour avoir une réponse à sa demande.

Personne n'ayant de motion à présenter, la Cour s'ajourne à cinq heures moins un quart de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

A cinq heures moins un quart, les grands jurés se rendent à la salle des séances et le président du tribunal monte sur le banc. Le président du jury fait alors rapport qu'ils ont examiné les actes d'accusations, interrogé des témoins dans les causes du Roi vs Elie Albert et du Roi vs Jacques Anctil et qu'ils croient les actes d'accusations bien fondés.

Sur demande du procureur de la Couronne, l'honorable président accorde aux jurés la permission de se retirer et les avertis qu'ils devront être présents à dix heures le lendemain matin. Il profita de l'occasion pour les féliciter de s'être tous rendus sans exception à l'appel du tribunal et louange le bon esprit et le respect des lois qu'ils ont par là montrés.

Mardi, séance de l'avant-midi.

Il passait légèrement dix heures quand le président monta sur le banc. Les avocats déclarent n'avoir pas de motions à présenter.

Mtre Aug. Tessier, au nom de la

Couronne, demande alors que les prévenus Albert et Anctil soient amenés à la barre. L'arrivée de l'accusé Elie Albert, accompagné du gardien de la prison, n'est pas sans causer une certaine sensation parmi les nombreux assistants. Le greffier de la Cour lui fait alors lecture de l'acte d'accusation portée contre lui. Sachez-vous, Elie Albert, lui dit-il en substance, que douze de vos concitoyens, agissant comme grands jurés, déclarent que le 29 sept. 1908, vous avez dans la ville de St-Germain de Rimouski intentionnellement, malicieusement et félonieusement enlevé la vie à l'un de vos semblables Wm Roth, domicilié à la Pointe-au-Père, et, ce, contrairement aux Statuts de la Province de Québec, 1906 et contre la paix de la Couronne de notre Seigneur le Roi. Que répondez-vous à cette accusation ? Etes-vous coupable ou non coupable ?

Non coupable, répond l'accusé d'une voix ferme.

Mtre L. N. Asselin demande alors à la Cour permission de comparaître pour l'accusé, puis le représentant de la Couronne fait application pour que le procès soit fixé à mercredi matin à 10 heures.

Le procureur du prévenu produit une requête que l'on fait tout d'abord assermenter par Elie Albert.

Mtre L. N. Asselin parle ensuite à l'appui de cette requête. Mon client, dit-il, est sous le poids de la plus grave accusation que puisse peser sur un homme : celle d'être le meurtrier de l'un de ses semblables. 12 de ses concitoyens ont trouvé qu'il y avait matière à procès. Il faut donc qu'il compare devant cette Cour.

Il a droit à un procès juste et impartial puisque les armes qui dominent cette Cour sont l'emblème de la justice que la Couronne Britannique sait accorder à tous ses sujets, riches ou pauvres, forts ou faibles. Je n'ai pas manqué de lui rappeler qu'il recevra de ce tribunal la plus grande protection et il est confiant. Il présente donc une requête non pas seulement pour lui, mais aussi dans l'intérêt de la justice. Jeune, sans ressources, étranger à notre province, sans parents ni amis ici, il invoque un droit et il est confiant qu'il l'obtiendra. Il plaide qu'il n'est pas coupable. Mais pour le prouver, il lui faut des témoins qu'il ne peut lui-même avoir, faute de ressources. Sa requête est accompagnée de deux affidavits, une de lui-même et l'autre de son procureur. Il est loyal sujet malgré sa triste position et il est censé innocent jusqu'à ce qu'on ait prouvé sa culpabilité. Je demande donc en son nom que les frais de subpoena d'assignation et de taxes des témoins qu'il pourra appeler soient payés par la Couronne.

Lui refuser sa requête, ce serait mettre de côté deux grandes maximes : celles que l'accusé doit être réputé innocent jusqu'à ce qu'on ait prouvé sa culpabilité et qu'il vaut mieux que 99 coupables échappent à la justice qu'un seul innocent soit condamné.

Le représentant de la Couronne répond qu'il représente la société et qu'il ne doit avoir d'animosité pour ou contre personne. Mais la loi anglaise a des dispositions spéciales concernant la demande de l'accusé. C'est l'article 2614 des Statuts Refondus de Québec qui dit que dans aucun cas, les taxes de témoins d'un accusé ne devront être payés à même les deniers publics. Il consent toutefois à ce que les frais de subpoena et d'assignation des témoins du procureur soient payés. Mtre L. N. Asselin remercie le procureur de la Couronne de sa grande modéra-

tion. Il croit cependant que cette clause étroite a échappé à l'attention du législateur et fait de nouveau remarquer la position de son client qui est laissé à lui seul et n'a pour se défendre que l'énergie un peu défaillante de son procureur.

Le Président du tribunal, vu le consentement du représentant de la Couronne, accorde alors la première partie de la requête, mais déclare qu'il ne peut accorder la seconde, rien dans la loi ne l'y autorisant. En l'accordant il rendrait un jugement inexécutoire.

Il n'y a aucun doute que le prévenu a droit à un procès juste et impartial, dit-il ; aussi est-ce mon intention de voir à ce qu'il l'ait et tous les accusés qui comparaitront devant moi. Je ne doute pas non plus des intentions du procureur de la Couronne ni des jurés qui décideront de la culpabilité ou de la non culpabilité.

Mtre Asselin demande alors de conférer avec son client. Sa demande est remise à deux heures et à onze heures moins cinq la Cour s'ajourne.

Mardi, séance de l'après-midi.

Quand le Président est sur le Banc et les accusés à la barre, les grands jurés sont appelés et font rapport qu'ils croient que l'acte d'accusation dans la cause du Roi vs P. Plante n'est pas fondé ; puis ils se retirent à leur salle de délibération pour examiner d'autres causes.

Mtre Aug. Tessier renouvelle alors sa demande pour que le procès d'Elie Albert soit commencé mercredi matin. Mtre Asselin se lève alors et dit que malgré tout le respect qu'il porte aux décisions du tribunal et en particulier à celle portée pendant la séance de l'avant-midi, il croit devoir réitérer sa demande pour que le représentant de la Couronne appelle comme siens, certains témoins dont il a besoin pour la défense de son client. Il demande que son application soit enregistrée par le greffier. Sur question de l'honorable Juge il répond qu'il appuie sa requête sur l'article 1014 du code criminel 1906, paragraphe 2 et 3.

La question la plus importante, ajoute-t-il, est de savoir si l'accusé aura certains témoins absolument nécessaires à sa défense.

Le président du tribunal fait alors enregistrer par le greffier le jugement suivant : La Cour, vu le consentement donné ce matin par la Couronne, sur motion de la part de l'accusé, de payer les frais de subpoena et de signification de témoins pour la défense, et vu qu'un jugement du tribunal a été rendu ce matin dans ce sens, vu que l'accusé, non plus que son procureur, n'ont fait de communications à l'avocat de la Couronne demandant des subpoena et qu'ils ne lui en demandent pas actuellement, attendu que le défendeur interpellé déclare que, dans le moment, il n'a aucun subpoena à faire signifier de sa part ; attendu qu'interpellé de nouveau par la Cour lui demandant de déclarer s'il serait prêt à procéder le 24 mars 1909, et, dans le cas où il ne le serait pas de déclarer quand il le serait, le défendeur s'est contenté de répondre qu'il n'avait aucune nouvelle déclaration à faire et qu'il ne sait pas quand sa preuve sera complète vu qu'il n'a pas les moyens de payer pour certains témoins, fixe le 24 mars pour le procès de l'accusé Elie Albert et fait savoir à ce dernier qu'elle verra à ce que la Couronne paie les frais de subpoena et d'assignation qu'il pourra confier à un officier de la Cour de son choix et à ce que celui-ci ne communique ni au représentant de la Couronne ni à d'autres rien de ce qui pourra lui être confié.

On lit ensuite l'acte d'accusation de Jacques Anctil, de St-Gabriel, contenant deux chefs d'accusation d'incendiat.

Quand le greffier lui demande s'il plaide coupable ou non coupable, il répond non coupable aux deux chefs d'accusation.

Mtre Louis Taché demande alors permission de comparaître pour l'accusé. A trois heures moins cinq la cour s'ajourne.

Mardi, 2e séance de l'après-midi.

A 5 moins quart les jurés sont à leur siège quand arrive le président. Ils font rapport que ne sont pas fondés les actes d'accusation dans les causes de B. Morneau et de Z. Bellavance. Dans la cause du Roi vs. Joseph et Alph. Doucet, les jurés rapportent qu'un témoin leur manque, que c'est un nommé Jos. Thibault et qu'il est parti sans permission. La cour déclare que s'il ne se présente pas d'ici au lendemain à 10 hrs. elle émanera contre lui un mandat d'amener pourvu que demande en sera faite. Et l'on ajourne.

Mercredi, séance de l'avant-midi.

La foule est énorme et l'on doit faire évacuer certains passages et les bancs des jurés. On remarque la présence de quelques membres du clergé et du frère du défunt Wm. Roth. Après les formules on appelle Joseph Thibault témoin manquant hier. Celui-ci ne se présentant pas, la cour sur demande de la Couronne émane contre lui un mandat d'amener.

On choisit alors les petits jurés. Les cartes sont jetées dans la boîte et retirées une à une. Voici les noms de ceux qui sont acceptés et forment le jury actuel : Philadelphie Bérubé, St-Donat. Alfred Rioux, St-Damase. Emile Bérubé, Bic. Omer Bélanger, Sandy-Bay. Delphin Carrier, St-Damase. Octave Lamontagne, Rimouski par. Alph. Boucher, Sandy-Bay. Majorique Côté, Bic. Achille Bérubé, Sandy-Bay. Samuel Roy, Ste-Flavie. Omer Côté, St-Fabien. W. Chasseur, St-Donat. Chacun ayant prêté serment d'examiner bien et fidèlement, de faire un rapport vrai entre notre Seigneur le Roi et le prisonnier à la barre maintenant sous leur charge et de rendre un vrai verdict suivant les témoignages, on leur fait lecture de l'acte d'accusation contre Elie Albert et de sa défense.

Mtre Tessier leur fait alors connaître succinctement les faits de la cause et ce que la Cour entend prouver par ses témoins.

Puis le président du tribunal avertit les jurés que pendant les ajournements, ils seront seuls en chambre sous la garde d'un constable spécialement assermenté à cet effet et qu'ils ne devront communiquer avec personne si ce n'est avec leur gardien auquel ils ne pourront rien dire au sujet de la cause instruite. Il donne au shérif l'ordre de leur procurer tout ce dont ils auront besoin. La cour est ajournée ensuite.

Mercredi, séance de 2 heures.

Comme à la séance de l'avant-midi, la cour, les corridors et les salles inférieures sont encombrées longtemps avant l'ouverture. Avant l'arrivée du président le procureur du défendeur s'entretient avec son client. A deux heures, Sa Seigneurie le juge F. S. Tourigny monte sur le banc. Les grands jurés déclarent qu'ils jugent non fondée l'accusation contre Jos. et Alph. Doucet. Leur président remet ensuite à l'honorable juge un rapport de leur visite du Palais de Justice. Ils témoignent de leurs bons sentiments envers lui puis déclarent qu'ils ont remarqué l'exiguïté de certaines salles en particulier de la salle des séances ; ils suggèrent qu'il soit demandé que la

LES ASSISES CRIMINELLES
A RIMOUSKI

(Suite.)

Palais de justice soit agrandi, que les compartiments réservés aux femmes dans la prison soient complètement séparés des autres et que les corridors soient mieux disposés. Ils suggèrent aussi que le service pour taxes aux témoins et jurés soit mieux organisé. Ils terminent en remerciant le juge de ses bons services.

Celui-ci répond qu'il est très flatté des sentiments élogieux qui lui sont adressées par l'élite du district, les grands jurés au nom des justiciables. Il est heureux de constater le bon souvenir qu'ils ont gardé de son prédécesseur et leur fait part que celui-ci lui a parlé des justiciables de Rki. avec avantage. Il se fera leur interprète auprès du Procureur général et du ministre des Travaux Publics pour que leurs suggestions ne restent pas lettre morte. La Cour a fini de vos bons services, dit-il en terminant; vous pourrez retourner à vos foyers. Merci de vos éloges et merci de vos bons services.

L'avocat de la Couronne demande ensuite à la Cour de faire isoler les témoins dans la cause d'Elie Albert.

Mre L. N. Asselin fait application pour qu'il soit fait exception pour M. Stanislas L'Abbé dont il a besoin dit-il, pour conduire sa cause. Le président regrette de ne pouvoir l'accorder vu la présence du défendeur. Le procureur du prévenu déclare de plus qu'à sa demande il ajoute une seconde partie réservant droit d'appel. Le tribunal dicte alors au greffier la décision suivante: Le tribunal n'a pas d'objection à permettre cet appel pour valoir ce que droit sans admettre cependant que c'est un point qui puisse être réservé.

Les témoins se retirent dans une autre salle et M. A. Chamberland est assermenté comme greffier de la Couronne.

M. Louis Saint-Pierre de la Pointe-au-Père, est alors amené à la boîte et assermenté. Il répond à Mre A. Tessier. Il a 21 ans et réside à la Pointe-au-Père. Dans l'après-midi du 25 septembre 1908, il est parti de chez lui à 6½ hrs pour Rimouski, avec Wm Roth et Omer Jacques. La voiture lui appartenait et il en était le cocher. On devait se rendre chez le Dr Gauvreau, mais on s'est arrêté au bar de l'Hotel Lenaghan. Il a pris deux ou trois coups de boisson forte et au bout de sept ou huit heures ils sont partis. Lui n'a pas acheté de boisson mais Roth ou Jacques en a acheté pour des commissions. Ils se sont ensuite rendus au faubourg Price sans arrêter chez le médecin. On devait entrer en revenant. Ils sont allés jusque chez Poirier et là sont retournés pour revenir chez Patrice Desgagné.

Avant d'entrer ils ont rencontré Napoléon Bernier qui les a introduits, eux ne connaissant les membres de la famille Desgagné que de vue.

Il était 8 ou 8½ hrs quand ils sont entrés, dételé et mis voiture en arrière de la maison. Etaient là quelques jeunes gens, Blanchet, Dion et Patry qui sont partis pendant la veillée avant eux. Y étaient aussi Mde Desgagné, sa fille, M. Desgagné, son gendre et son fils. Il a pris là 2 ou 3 coups et il ne sait combien ses compagnons en ont pris. Lui et Napoléon Bernier sont sortis les premiers, non pour partir. Ils parlaient quand est passé Vaillancourt en voiture allant du côté du Sacré-Cœur. Croyant que c'était un de ses amis du nom de Chassé il lui adressa quelques paroles cavalièrement et

ne se rappelle pas tout ce qu'il a dit. Il croit avoir dit qu'il était Ls Saint-Pierre de la Pointe-au-Père, un bon homme; Vaillancourt lui ayant répondu qu'un bon homme n'attaque pas les gens comme il le faisait, il reconnut son erreur et comme excuse et par politesse il lui offrit un coup. C'est alors que sont sortis Roth et Jacques. Ils ont causé quelque temps sans tapage.

A ce moment est arrivé une voiture conduite par L'Abbé fils et contenant Elie Albert, Louis Lepage et Eugène Lavoie. Il est allé leur donner la main et Albert, à ce qu'il croit, lui a demandé quelles étaient les personnes qui causaient un peu plus loin à 10 pieds au sud du chemin. Il a répondu qu'il y avait un M. de Montréal et un autre du Sacré-Cœur. Les quatre occupants de la voiture sont alors débarqués ensemble et Albert répondit-il à un juré a dit: Qu'ils soient de Montréal ou de Québec. — Ils sacraient. «Je me suis alors avancé vers eux et leur ai dit de passer droit leur chemin sans insulter personne. Nous étions tous ensemble et je reçus en parlant un coup sur le nez». Il ne sait qui l'a frappé ni avec quoi. Le témoin n'a ni menacé ni frappé personne. Saignant abondamment il est entré chez Mde P. Desgagné. En montant sur le perron il a vu quelqu'un armé d'une planche ou d'un pieu qu'il tenait en l'air courir du côté du Sacré-Cœur vers les autres et il a vu rabattre cet objet. Il est entré et Mde Desgagné lui a dit qu'un de ses hommes avait été assommé. Le témoin est sorti, s'est dirigé vers Vaillancourt qui relevait Wm Roth. Avec Vaillancourt et Bernier, il l'a entré chez Mde Desgagné. Roth était sur le trottoir. A un juré: c'était un grand homme qui l'a frappé. On l'a lavé avec de l'eau froide; du sang s'échappait d'une blessure à l'oreille. Le corps fut ramassé à 20 pieds de la barrière, au nord du chemin. Après avoir lavé le blessé il est sorti, et a trouvé la planche avec laquelle l'assaillant avait frappé. Un bout de 3 ou 4 pieds était cassé. (On lui apporte la planche qu'il reconnaît).

Pendant que j'allais vers Roth, continue-t-il, quelqu'un que je crois être Albert s'en allait sur le trottoir en blasphémant et nous invitant à nous battre. Les autres s'en allaient dans la voiture du côté du Sacré-Cœur. Tout cela s'est fait en très peu de temps. Je suis alors allé chercher en voiture le Dr A. Drapeau qui est arrivé au bout de 10 minutes. Je suis reparti vers 5 ou 5.30 hrs. Roth était encore sans connaissance et ni Albert ni ses compagnons n'étaient venus s'informer de l'état du blessé.

Le témoin ajoute qu'il n'était parent à la famille Desgagné, qu'il ne connaissait pas et que ses compagnons ne devaient pas connaître si ce n'est Bernier. En entrant ils avaient deux petits flocons et un gros. Il ne croit pas avoir insulté Vaillancourt, ils se sont quittés amis. Quand les gens de la 2e voiture sont arrivés ils pouvaient passer à côté. Personne n'a demandé le chemin. «J'ai vu celui qui avait la planche courir vers ceux qui se trouvaient plus bas, mais n'ai pas vu frapper. Ils m'ont appelés et j'ai répondu: vous avez assommé l'autre c'est assez. C'était L'Abbé. Il continue: «C'est pas moi» mais je n'ai pas voulu m'approcher tout de même. Je n'ai pas voulu le battre et j'étais sobre. Le blessé ne pouvait se faire mal en tombant sur le trottoir. Après examen de la planche, il ne peut jurer qu'il y a des taches de sang dessus. (On lit la déposition du témoin à l'enquête préliminaire et l'avocat de l'accusé essaie de démontrer qu'il contredit

dans le témoignage qu'il donne celui qu'il donnait alors. Celui-ci affirme ensuite qu'il a saigné abondamment après le coup reçu et que la lumière électrique n'était pas loin au nord du chemin et non dans les arbres.

M. Paul Vaillancourt, de St-Valérien, est ensuite appelé et assermenté. Il a 32 ans. Il dit: J'étais venu à Rimouski le 25 septembre 1908 et retournais chez moi en wagine quand passant devant chez P. Desgagné, je vis sur le perron deux hommes se promenant et parlant fort. Croyant qu'ils me parlaient, j'arrêtai ma voiture et leur dit: excusez mes amis! me parlez-vous? Je ne sais au juste ce qui me fut répondu si ce n'est qu'on me dit: j suis Ls. St-Pierre de la Pointe-au-Père, un bon homme. Je répondis qu'un bon homme ne ferait pas ce qu'il faisait là et on m'invitait à monter. Nous nous rencontrâmes et il s'excusa, me disant qu'il m'avait parlé ainsi c'était qu'il croyait avoir affaire à Chassé, un de ses amis. Il m'offrit un verre si j'entrais. Je ne veux pas entrer, lui dis-je, vous êtes tous du bon monde, mais je me défie de vous autres. J'en prendrai ici. C'est du whisky en esprit répondit-il. En esprit ou en flamme, je le prendrai tout de même. Il fut chercher un verre et je pris un coup. Roth sortit alors demandant s'il y avait chicane. Sur réponse négative nous avons continué à parler quelque temps, sans bruit. Ma voiture étant près de la maison de Desgagné du côté sud du chemin, et nous étions au sud de la voiture.

Alors est arrivée la voiture de L'Abbé. Ils étaient 4 et allaient au Sacré-Cœur. Sur demande de ma part ils me dirent que ma voiture ne leur nuisait pas. Et ils sont débarqués. Je ne sais comment la chicane a pris. J'ai entendu parler, je ne sais qui parlait ni ce qu'il disait.

J'en ai pas pris part à la chicane mais suis resté là près de ma voiture du côté sud et deux voitures pouvaient se rencontrer de l'autre côté. J'ai entendu appeler mais je ne m'y suis pas rendu. J'ai ensuite vu quelqu'un courir avec une arme, une planche ou un pieu. Je ne puis jurer positivement que j'ai vu frapper. J'ai entendu Mde Desgagné dire qu'on avait tué quelqu'un. Et cinq ou six minutes après la voiture de L'Abbé disparaissait en montant. J'étais encore près de ma voiture quand ils sont passés. Je me suis approché de l'endroit de la bagarre et ai trouvé un homme, respirant, mais sans connaissance. Il était de travers dans le chemin, la tête et peut-être les épaules sur le trottoir le reste du corps sur la terre. J'ai vu que c'était le même homme qui était sorti après St-Pierre. J'ai demandé de l'aide et nous avons entré le corps chez Mde P. Desgagné. On l'a couché et lavé. Je suis parti vers 1 heure. Le blessé était encore sans connaissance.

Le témoin jure de nouveau qu'il se rappelle bien l'heure et que c'est lui qui a parlé le 1er. Roth est arrivé 5 à 10 minutes plus tard. Il ne sait qui a crié ni de quel endroit. Il ne savait pas qui se battaient ni combien ils étaient.

Les combattants étaient dans le chemin un peu en bas de chez Desgagné au sud. Je n'ai pas entendu sacrer. La chicane n'a pas duré longtemps. Il n'a pas vu ni talus, ni fossés et a pu placer sa voiture à côté du chemin c. a. d. de la roulière.

Il s'est passé 5 ou 6 minutes entre le cri viens vite et l'apparition de l'homme accourant avec une planche. Ajournement.

Jeudi, séance de l'avant-midi.

Napoléon Vaillancourt est rappelé et Mre L. N. Asselin l'interroge

Les Huitres "Sealshipt"

sont les plus délicieuses
sur le marché.Elles sont en grande demande,
on ne veut qu'elles,
une fois qu'on les a goûtées.40 cts.
la chopine.En vente à Rimouski
CHEZ

A. D'anjou & Cie

Au même endroit pour Pâques, vous aurez les viandes
fumées, fruits et légumes de toutes sortes.

Il témoigne qu'il a soupé chez un nommé Tremblay, résidant près du magasin des MM. Helleur; il était sobre bien qu'il eut pris là quelques coups. Sur demande du procureur de l'accusé on lit la déposition du témoin à l'enquête du coroner. Puis l'interrogation se continue. Il n'a pas constaté qu'à l'endroit où sa voiture était arrêtée du côté sud se trouve un talus puis un fossé et ne connaît pas très bien ces lieux là. Il explique à la Cour comment il a fait pour avancer sa voiture sur question de Mre L. N. Asselin lui demandant s'il n'a pas constaté qu'il était impossible à cet endroit de placer une voiture du côté sud de manière à ce qu'elle ne soit pas sur la roulière. Quelques questions sont alors posées que le président déclare ne pas pouvoir accepter parce qu'il doit protéger le témoin.

Mre Asselin fait alors certaines remarques qui ne sont pas acceptées non plus. Puis le témoin déclare qu'il n'a vu ni talus ni fossé. Mde Elizabeth Martin, épouse de M. Patrice Desgagné, est ensuite assermentée.

Elle était couchée quand Bernier est arrivé le soir du 25, avec Omer Jacques, Louis Saint-Pierre et Wm Roth. Elle s'est levée à 9½ heures. Les visiteurs ont passé là la soirée, ont parlé, chanté et fait de la musique. Elle n'a pas eu connaissance quand ils ont pris de la boisson. Bernier est sorti tout d'abord puis Louis Saint-Pierre appelé par le premier. Roth est sorti ensuite en arrière avec son fils à qui il avait manifesté l'intention d'aller atteler. Entendant parler fort le témoin est sorti par la porte d'en avant et a demandé: Qu'est-ce qu'il y a? On lui a répondu que ce n'était rien.

Mde Desgagné a vu la voiture de Vaillancourt un peu plus haut que la maison, du côté sud du chemin. Est alors arrivée une grosse voiture de cocher contenant 4 occupants et se dirigeant du côté du Sacré-Cœur. Elle s'est arrêtée tout près de l'autre. Roth se trouvait alors près de la voiture de Vaillancourt avec les autres. Ils causaient du côté sud de la «wagine». Les nouveaux venus sont débarqués. «J'étais sur le perron et je descendis près de la barrière. Quelqu'un a alors appelé St-Pierre. C'est le prisonnier. St-Pierre s'est rendu près de la voiture. On lui a demandé qui causaient en avant. Sur sa réponse Albert dit: «Qu'ils soient de Québec ou de Montréal, on va leur faire leur affaire ce soir.» Il ne blasphémait pas. Alors j'ai vu Louis Lepage sauter sur Roth qui ne disait rien et ils se sont empoignés. Il faisait assez clair pour que je les reconnusse. Chs. L'Abbé s'est alors approché et a parlé à mon fils sur le perron. Je ne sais ce qu'ils se sont dit Roth et Lepage sont tombés à environ 30 pds de la bâtisse, et Chs L'Abbé a crié par 3

fois: «Elie Albert viens, viens donc vite; il y a un de nos hommes de pris. Albert a pris une planche qui servait «pour passer les voitures» chez Nap. Desgagné et est parti en courant, se dirigeant du côté des deux hommes qui se battaient. I tenait cette planche en l'air et en frappa Wm Roth. Je m'étais approché et étais à deux pas d'eux. Roth ne s'est pas relevé. Albert allait en frapper un autre quand je lui dis: Je ne veux pas de chicane devant ma maison. Il me répondit: va donc chez le diable, toi; il n'a donné qu'un coup à Roth qui était couché et est tombé, mais il leva de nouveau la planche sur un autre qui évita le coup et la planche, frappant le trottoir se cassa. Il sacrait, c'est épouvantable. Pendant qu'Albert se retirait, je suis allé près du corps. Lavoie s'est approché avant moi et l'a poussé du pied. Tous quatre sont alors partis du côté du Sacré-Cœur. Je n'ai vu personne s'en allant sur le trottoir. Le corps fut entré dans ma maison et, mon fils ayant peur d'aller seul, je suis allée avec lui chercher le médecin avec la voiture de St-Pierre. Nous sommes revenus quelques minutes après avec le Dr A. Drapeau. On a lavé Roth et St-Pierre est allé chercher de la glace chez le boucher Larouche pour lui en tenir sur la tête. Je n'ai pas vu envoyer de roches par personne.

A Mre Asselin, elle répond qu'elle n'a pas dit à Stanislas L'Abbé qu'elle ne connaissait pas Albert que le terrain du côté du sud du chemin, à l'endroit où se trouvait la voiture de Vaillancourt, est en pente mais qu'il n'y a pas de talus. Elle raconte de nouveau la bagarre. Le procureur du prévenu demande ensuite qu'on lise le témoignage de Mde Patrice Desgagné à l'enquête préliminaire. Le président du tribunal répond qu'il le permettra cette après-midi, bien qu'il n'en voit pas l'utilité. Ajournement.

Jeudi, séance de l'après-midi.

A l'ouverture et après les formules d'usage, Mde P. Desgagné est rappelée et Mre L. N. Asselin continue l'interrogation. A ses questions le témoin répond que Roth est mort chez elle à une heure moins 20 minutes le 26. Mde Milliard et ma fille assistaient.

(Suite à la 2ième page.)

Rien n'est plus ennuyeux qu'une toux chatouillante, taquinante, asthmatique, ou des bronches. Le soulagement le plus prompt vient peut-être d'une prescription connue des Pharmaciens partout sous le nom de "Remède du Dr. Shoop contre la Toux". (Dr. Shoop Cough Remedy). De plus, il est tellement inoffensif que les mères peuvent le donner en toute sûreté même à leurs plus jeunes bébés. Les feuilles tendres d'un simple arbuste des montagnes donnent au "Remède du Dr. Shoop contre la Toux" ses remarquables propriétés curatives. Quelques jours d'essai vous prouveront son efficacité. En vente à la Pharmacie St-Germain,

ST-CYPRIEN

(Co. Témiscouata)

24 mars 1909.

On commencera, lundi prochain, les travaux de parachèvement de notre sacristie. M. Lazare Tremblay, entrepreneur, assure qu'ils seront terminés au commencement de juin.

—Après un séjour de quelques mois parmi nous, Monsieur Achilas Gervais, est retourné dans sa famille, demeurant à Phoenix, R. I.

—M. Guillaume Morin dit Le-Malo, directeur du chœur de chant, et Melle M. Lse Turcotte, organiste, sont à préparer une messe en musique pour la fête de Pâque. Nous leur souhaitons plein succès.

—Melle M. Lse. Turcotte, fille de M. Téléphore Turcotte, sera de passage à Rimouski, lundi prochain, en visite chez M. George Dumont.

—On annonce pour le mois de mai, le mariage de Mademoiselle, Eug. Banville, institutrice, avec M. Nazaire Lebel, marchand à St-Hubert.

—Melles M-Lse et Rose-Anna Côté partiront, lundi, le 29, pour Montréal, pour visiter leurs parents et amis.

—Nous venons d'apprendre que M. Michaud, marchand de l'Isle-Verte, vient de faire l'acquisition du magasin de M. Léonce Dumont.

—M. Téléphore Turcotte vient de prendre une soumission pour la construction d'un magnifique pont sur la rivière Toupiké. Nous pourrions apprécier, une fois de plus, les talents d'un des nôtres.

—Nos cultivateurs saluent avec joie le retour du printemps et font des préparatifs de départ pour les sucreries.

—Notre paroisse va toujours en progressant.

—Nous apprenons que Mde Charles Beaulieu ouvrira un magasin de modes. Nous espérons que tous se procureront le plaisir d'aller admirer, les nouveautés de la saison.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archévêché de Montréal, le 22 mars 1909.

M. l'abbé Charles-Alphonse Brisebois, du diocèse de Montréal, ancien curé, décédé hier, était membre de la Société d'une Messe, (section provinciale).

Emile Roy,
chan., chancelier.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archévêché de Montréal, le 18 mars 1909

M. l'abbé J. A. Boissonnault, curé de Saint-Johnsbury, diocèse de Burlington, décédé le 8 de ce mois, était membre de la Société d'une Messe, (section provinciale).

Emile Roy,
chan., chancelier.

NAISSANCE

Le 5 courant, l'épouse de M. l'échevin Emile Banville, un garçon baptisé sous les noms de Joseph Paul Emile. Parrain et Marraine, M. et Mde Ferdinand Gasse oncle et tante de l'enfant.

Province de Québec } Procédure Sommaire
District de Rimouski }
No. 3811 } Cour Supérieure
Pierre Zébedé Dubé, de la paroisse de Saint-Benoît Joseph Labre (Amqui), district de Rimouski, marchand, Demandeur,

Fortunat Poirier, ci devant de la paroisse de Saint-Benoît Joseph Labre (Amqui), district de Rimouski, et maintenant absent de la province de Québec, Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un mois.

L. Dionne, Proc. dem. Letendre & Chamberland, P. C. S. 49-50 n. p.

Grande Liquidation

— DU —
1er au 20 Avril.

Comme vous le savez, j'abandonne les affaires ce printemps, et comme j'ai un stock très considérable j'ai décidé de le

Vendre a Grande Reduction.

Ce stock comprend les Brandy, Whisky, Scotch, Rye, etc., de différentes qualités. Aussi Vins secs, de Port, Claret, Vermouth, St-Michel, et Vin de messe.

J'ai aussi un bel assortiment de Tabacs, Cigares et Cigarettes.

JOB : Grand lot de Tabac à cigarettes « POLO » et Tabacs en feuilles.

VAISSELLES d'assortiment, Assiettes, Plats, Soucoupes, Pots à thé, Pots à l'eau, Pots au lait, Lampes, etc.

Aussi, EPICERIES de toutes sortes, dont l'énumération serait trop longue. Ne manquez pas cette occasion.

Delle A. CARON (Vis-à-vis de l'hôtel St-Laurent.)
RIMOUSKI

ABONNEZ-VOUS AU

“ PROGRES DU GOLFE ”

Journal Hebdomadaire.—\$1.00 par année.

MICHEL RINGUET

Quincaillier, - Rimouski.

J'ai l'honneur d'informer le public que j'ai maintenant ouvert mon magasin de QUINCAILLERIES et que je vais m'efforcer de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien m'honorer de leur patronage. Faisant une spécialité de cette ligne, je pourrai vous fournir les meilleures marques et des meilleurs prix.

Je désire attirer l'attention des contracteurs à qui je donnerai des PRIX SPECIAUX.

J'ai déjà un assortiment complet de Coutelleries, Ustensils de cuisine, Instruments d'agriculture, Outils, Vitres, Peintures, Clous, Broches, Serrures, Cadenas, Fer à repasser, Rasoirs, Haches, Scies, Cartouches, Etc., Etc.

Tél. 141 — COIN DES RUES — Tél. 141
ST-GERMAIN & LEPAGE

La Caisse Populaire

DE RIMOUSKI

(Société coopérative régie par la Loi des Syndicats de Québec, 1906)

Ouvre ses bureaux ouverts les MARDI et SAMEDI de chaque semaine, de 2 hrs. à 5 hrs P. M. L. de G. BELZILE, N. P. Gérant.



Les Inquiétudes d'une bonne Mère

¶ Lorsque votre fils, Madame, atteint l'âge de l'adolescence, lorsque votre fillette arrive à l'âge où la nature accomplit la mystérieuse transformation attendue et cependant redoutée, comme toute mère de famille vigilante et dévouée doit le faire, vous surveillez avec une sollicitude inquiète ce passage de l'enfance à la puberté. ¶ Cette figure blême, ces traits défaits, ces yeux battus, cernés d'un cercle bleuâtre, ces lèvres pâles, ces gencives décolorées, cette poitrine qui se creuse, ce dos qui se voûte, cette démarche languissante, cet accablement indéfinissable, ce dégoût de tout, cette lassitude incompréhensible sont les symptômes de l'anémie qui fait tant de victimes parmi la jeunesse et qui s'attaque à tous les âges.

LE VIN ST-MICHEL

est, depuis des générations, le tonique par excellence qui triomphera de tous ces malaises avant-coureurs des maladies les plus graves—trop souvent fatales.

¶ C'est le reconstituant puissant qui enrichira le sang débilité, le débarrassera de ses impuretés, et rendra vos enfants forts et vigoureux.

Aux premiers symptômes du mal, votre medecin vous prescrira le VIN ST-MICHEL.

Le VIN ST-MICHEL se prend à raison d'un verre à bordeaux avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE., AGENTS GENERAUX, MONTREAL

EASTERN DRUG CO., AGENTS POUR LES ETATS-UNIS, BOSTON, U.S.A.

En vente chez le Dr. Lepage, Pharmacie St-Germain.

LA BANQUE NATIONALE

(FONDÉE EN 1860)

CAPITAL, - \$1,800,000—RÉSERVE, - \$900,000

Nous payons l'INTERET aux déposants deux fois l'an
a nos 44 bureaux.

NOUS ACCEPTONS DES DEPOTS DE \$1.00 ET PL' S.

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos
TRAVELLERS CHEQUES sont payables au pair par tous.

NOTRE BUREAU DE PARIS,

(Rue Boudreau, 7 Square de l'Opera)

Offre des avantages exceptionnels au COMMERCE
et au PUBLIC VOYAGEUR.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits
commerciaux et les placements sont effectués en Europe, aux Etats-
Unis et au Canada, AUX PLUS BAS PRIX.

P. VALLÉE, Gérant de la Succursale de Rimouski.

NOTES LOCALES

—Le Rev. M. J. Langis, G. V.,
curé à St-Octave de Méti, était ici
au commencement de la semaine.

—Les revds MM. Biron, curé de
Ste-Blandine, et P. Lafrance, curé
de l'Isle-Verte étaient en ville mer-
credi.

—M. Donat Caron, M. P. P., é-
tait de passage ici ces jours derniers.

Le Rev. M. J. O. Rioux, vicaire à
St-Gabriel, est en visite pour quel-
ques jours, dans sa famille.

—M. le consul américain Ryder
est arrivé d'un voyage aux Etats-
Unis.

—Melle Alphonsine Banville, en
promenade chez son père, M. Dani-
el Banville, depuis quelques jours,
est retournée à la Rivière-du-loup.

—Plusieurs personnes des paroisses
environnantes sont actuellement
en ville, pour assister au terme cri-
minel.

—Le manque d'espace nous
oblige à remettre au prochain
numéro certains articles et cor-
respondances très intéressants.

—Au moment de mettre sous
presse nous apprenons avec regret
la mort de M. Nolan DeDisle.

—M. Geo. Durette, est de re-
tour de Québec où il s'est assuré
le service d'un bon bijoutier qui
entrera à son emploi prochaine-
ment.

—M. et Mde J. F. Bellavance,
du Bic sont en ville.

—Nous regrettons d'apprendre
l'assez sérieuse indisposition de
Madame Vve Ant. Dionne, qui a
due se faire conduire à l'Hôpital
privée de la Pharmacie "Les
Bains". Nous lui souhaitons un
prompt rétablissement.

—La pureté, la saveur et la force
du thé SALADA font que c'est lui
qui est le plus considéré sur le mar-
ché. Il est très délicieux et de beau-
coup plus économique que les autres
thés.

UNE NOUVELLE REVUE

Nous accusons réception d'une
nouvelle revue "Je dis tout", pu-
bliée à Montr'al sous la direction
de M. Arthur Godin.—Nos re-
mercements, et meilleurs sou-
hais

MÉCHINS.

23 mars 1909

M. le Docteur J. Bouillon et Mde
Bouillon, de Matane, étaient ici, les
hôtes de M. et Mde P. Verreault. M.
Bouillon est aussi venu pour affai-
res professionnelles.



SUNLIGHT SAVON

Pas de trouble avec le Sunlight
Savon. Suivez simplement les di-
rections sur l'enveloppe et le Sunlight
fera le reste. Coûte peu—va loin—
n'endommage jamais le linge ou les
mains.

503 F

MATANE

24 mars 1909.

La population de Matane, et
des environs apprendra avec
plaisir que Mons. le Dr Drouin,
interne de l'Hôpital Notre-Dame
de Montréal, doit s'installer à Ma-
tane ces jours-ci.

Il occupera un superbe cottage
en face du couvent du Bon-Pas-
teur.

Ceux qui ont déjà l'avantage
de le connaître lui souhaite la
bienvenue et tout les succès dus
à l'homme de l'art.

SANDY-BAY

24 mars 1909.

Tous nos remerciements et sin-
cères félicitations à notre député
M. Donat Caron, qui grâce à son
dévouement, vient d'organiser
une société d'agriculture dans
notre comté.

Le 15 courant, un grand nom-
bre d'agriculteurs de la place, et
des paroisses avoisinantes, se
rendaient ici pour assister à une
conférence agricole, donnée par
M. W. Lebel de Kamouraska. Ce
Monsieur a traité avec beaucoup
d'habileté les différents sujets d'a-
griculture, qui n'ont pas man-
qué d'intéresser nos braves cul-
tivateurs.

—M. le chanoine Rouleau, pré-
sident à cette assemblée, et, était
assisté des abbés Léonard, Giguère,
Santerre et Cyr.

Après l'assemblée, eut lieu l'é-
lection des membres de la société
d'agriculture. Mons. G. Lebel,
de Méti, a été élu président, M.
T. Santerre, maire de la paroisse,
vice-président et M. L. N. Desro-
siers secrétaire trésorier.

—Mons. R. Nolin, son jeune
fils et sa petite nièce, ainsi que
Melle Hamel, de Cedar-Hall,
étaient cette semaine, en visite
chez les MM. L'arrivée.

—Mons. Ls Emile Lamontagne,
de Cap-Chat, de retour d'un voy-
age d'affaires à Québec et Mont-
réal, était, dimanche dernier, l'hôte
de sa sœur Mde Lepage, épouse
de M. l'arpentier Lepage.

—Une équipe d'ingénieurs du
chemin de fer de Matane et Gaspé
était de passage ici ces jours der-
niers.

—Palme à vendre chez Mme.
Frs. Lauzier.

Province de Québec }
District de Rimouski }
No 8696 } Cour Circuit

La Corporation de la paroisse de St-Jacques
le Majeur district de Rimouski,
Demanderesse en garantie,
vs.

Ernest Legouffe, de la paroisse de St-Jacques
le Majeur, cultivateur,

Il est ordonné au défendeur en garantie de
comparaître sous un mois.

Rimouski, 22 mars 1909.
Letendre & Chamberland,
G. C. C.
Proc. dem. en gar.

Province de Québec }
District de Gaspé }
No 8696 } Cour Supérieure

Dans l'affaire de :—
JOSEPH J. FLYNN, de Percé,
Marchand.

Failli.

Avis est par le présent donné que, le 19ème
jour de mars 1909, j'ai dûment été nommé
Curateur des biens du dit failli.

Les Créanciers qui n'ont pas encore produit
leurs réclamations sont requis de les déposer,
attestées sous serment, entre mes mains, sous
trente jours de cet avis.

Percé, 22 mars 1909.
JAS. T. TUZO,
Curateur

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées
au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa
jusqu'à midi vendredi, 7 mai 1909, pour le
transport des Malles de Sa Majesté, sous les
Conditions d'un Contrat projeté pour un terme
de quatre années six fois par semaine, aller et
revenir, entre Gaspé et Percé à commencer le
premier juillet prochain.

L'on pourra consulter des avis imprimés con-
tenant des renseignements plus détaillés au
sujet des conditions du Contrat projeté et l'on
pourra se procurer des formules de soumission
aux bureaux de poste de Gaspé, Percé et tous
les bureaux de postes intermédiaires et au
bureau de l'inspecteur des Postes à Québec.

MINISTRE DES POSTES,
Division des contrats de la Malle,
Ottawa, 17 mars, 1909.

G. C. ANDERSON,
Surintendant.

SOUMISSIONS DEMANDÉES

Des soumissions cachetées seront reçues jus-
qu'à midi, jeudi, le quinze avril prochain
(1909) pour la construction d'une maison d'é-
cole en bois avec résidence avec solage en
pierre pour la tribu des Sauvages de Ristigou-
che Qué. Sur leur réserve.

Les plans, devis et spécifications et particu-
larités en rapport avec le site peuvent être
vus au bureau de J. Pitre, agent des Sauva-
ges, à la Pte à la Garde Qué, et aussi chez le
Révérend Père Pacifique, à la mission de Ste-
Anne de Ristigouche.

Toutes les soumissions doivent être soupli-
cachetées et marquées sur l'enveloppe "Soumis-
sions pour l'école des Sauvages de Ristigou-
che" et adressées au Secrétaire du départe-
ment des affaires des Sauvages, à Ottawa.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions
ne seront nécessairement acceptées.

La publication non autorisée de cette an-
nonce ne sera pas payée.

(Signé) J. D. McLean
Secrétaire.

Département des affaires des Sauvages.
Ottawa 16 mars 1909

Province de Québec }
District de Rimouski }
No 8725 } Cour de Circuit

Marie Lévesque, fille majeure, de la paroisse
de Saint-Germain de Rimouski,

Demanderesse

vs.

Basile Dastous, de la paroisse de Saint-
Damase, cultivateur. Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître
sous un mois.

Rimouski, 22 mars 1909.

Letendre & Chamberland,
G. C. C.

Jean P. Martin,
proc. dem.

49-50, p.

GRANDE REDUCTION

Ayant décidé d'abandonner le com-
merce de chaussures, je vendrai à
des prix excessivement bas tout mon
stock.

Cependant, je tiendrai ma bouti-
que comme par le passé.

Votre patronage est respectueu-
sement sollicité.

Adelard Rioux

..CORDONNIER..

Rue de la Station, - RIMOUSKI.
48. 3 ms, x

AVIS

Avis est par le présent donné que
M. Paul Dubé de la paroisse de
Grand Méti, cultivateur, s'est porté
acquéreur des crédits re Joseph
Soucy, de Rimouski, insolvable, les-
quels crédits ont été vendus le 12
mars 1909, au bureau du curateur
V. E. Paradis, 44 rue Dalhousie,
Québec, et transportés à M. Dubé, en
vertu d'un acte passé à Québec, le
même jour.

AVIS

AVIS est par le présent donné que la "Cascapedia
Manufacturing and Trading Company"
fera une demande à la législature de Québec,
à sa prochaine session, pour une loi autorisant
la "Cascapedia Manufacturing and Trading
Company", de s'approprier les droits accordés
à la New-Richmond Lumber Company, Limited,
par un acte de la Législature de Québec,
3, Édouard VII, ch. 101, et pour sanctionner
tous les transferts de toutes sortes et tous les
droits qui ont été concédés à la susdite "Cascapedia
Manufacturing and Trading Company"
ou à toute personne en garantie pour la
dite compagnie, et pour tous les pouvoirs inci-
dentaux y attachés, et pour étendre les pou-
voirs accordés par le dit acte à la New-Rich-
mond Lumber Company.

J. B. LUCIEN MORAUD,
Proc. pour les requérants.

Québec, 15 février 1909.

48-51 n. p.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adres-
sées au Ministre des Postes seront reçues à
Ottawa jusqu'à midi vendredi, 23 avril, 1909
pour le transport des Malles de Sa Majesté,
sous les conditions d'un contrat projeté pour
un terme de quatre années six fois par semaine,
aller et revenir, entre Rimouski et la Station
du Chemin de Fer de l'Intercolonial à com-
mencer le 1er juillet prochain.

L'on pourra consulter des avis imprimés
contenant des renseignements plus détaillés
au sujet des conditions du Contrat projeté et
l'on pourra se procurer des formules de soumis-
sion aux bureaux de poste de Rimouski et au
bureau de l'inspecteur des Postes à Québec.

MINISTRE DES POSTES,
Division des contrats de la malle,
Ottawa, 10 mars, 1909

G. C. ANDERSON,
Surintendant.

L'affaiblissement d'un nerf — pas
plus gros que le fil de soie le plus fin—
enlève au cœur son impulsion, sa force
et sa régularité. L'estomac aussi a son
nerf caché ou intérieur. Le Dr. Shoop
a été le premier à déclarer que c'était
mal de droguer l'estomac, le cœur ou
les reins affaiblis. Sa prescription.—
"Le Restaurant du Dr. Shoop" (Dr.
Shoop's Restorative)—s'attaque direc-
tement à la cause du mal, la faiblesse
des nerfs intérieurs. Voilà sans doute
ce qui explique clairement la grande
popularité croissante et actuelle du
"Restaurant". Les pharmaciens disent
que ceux qui en font l'essai même pen-
dant quelques jours seulement, peuvent
se convaincre parfaitement de ses pré-
cieux mérites. N'allez jamais droguer
vos organes. La seule manière sensée
et fructueuse c'est de traiter la cause
de la maladie.

En vente à la Pharmacie St-Germain.



FOURNITURES POUR PENITENCIERS

LES SOUMISSIONS cachetées, adressées :
"Inspecteurs des Penitenciers, Ottawa," et
endossées : "Soumissions pour fournitures",
se ont reçues jusqu'à jeudi, le 25 mars inclu-
sivement, des personnes désirant soumissionner
pour fournitures pour l'année fiscale 1909-1910,
pour les institutions suivantes, savoir :—

Penitencier de Kingston.
Penitencier de St-Vincent de Paul.
Penitencier de Dorchester.
Penitencier de Manitoba.
Penitencier de la Colombie Anglaise.
Penitencier d'Alberta, Edmonton, Alta.
Des soumissions séparées seront reçues pour
chaque classe des fournitures requises comme
suit :

1. Charbon.	10. Ferronneries.
2. Huile de charbon.	11. Cuir.
3. Bois de corde.	12. Lait.
4. Droguerie.	13. Huiles et peintures.
5. Nouveautés.	14. Lard et bacon.
6. Fourrage.	15. Ciment de Portland.
7. Poisson frais.	16. Semelles en cuir.
8. Viandes fraîches.	17. Ferblanteries.
9. Epicerie.	

Les détails et informations quant à la for-
mule du contrat, de même que quant aux for-
mules de soumissions, seront fournis sur appli-
cation aux préfets.

Toutes les fournitures devront être sujettes
à l'approbation des préfets.

DOUGLAS STEWART,
GEO. W. DAWSON,
Inspecteurs des Penitenciers.

Ottawa, 27 février 1909.

Département de la Justice. 47-48.

EXCELLENT pour les REINS

Voici un simple composé, faite à la
maison, présenté par une autorité, dans
les maladies de Reins, qui certifie
que ce remède guérira toute affection
des reins quel qu'il puisse être, si on
l'emploie avant que l'affection ne de-
viennne la maladie de Bright.

Il certifie que les symptômes, tels
que : douleurs de reins, points de côté,
envie fréquente d'uriner, surtout la
nuit ; l'évacuation douloureuse et inco-
lore de l'urine, sont rapidement soula-
gés. Voici la recette. Essayez la : Un
demi-once de "Fluid Extract Dandelion";
un once du composé Kargon ;
trois onces du composé de Sirop de
Salspareille. Dose : une cuillerée à thé
après chaque repas, et au coucher.

Les ingrédients sont inoffensifs et
aisément accomodés chez soi en agi-
tant bien la bouteille. Ce mélange a
une vertu particulière et excellente a-
gissant sur tout le système urinaire et
des reins, et souvent prévient les plus
mauvaises formes du rhumatisme en
très peu de temps. Le mélange est as-
suré de réduire tout désordre du sang
et de guérir le rhumatisme en obli-
geant les reins de filtrer et tirer du
sang tout l'acide urique, que cause ces
malaises. Essayez ça. Si vous souffrez,
découpez la prescription. 46-4f.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Un terrain sur l'avenue de l'évé-
ché, formant cinq arpents sur deux
arpents, huit cents mille pieds avec
maison neuve de soixante pieds sur
trente pieds ainsi que grange. Aussi
magasin de quarante cinq pieds sur
trente pieds et résidence privée, si-
tués sur la Rue St-Germain ; magni-
fique poste de commerce.

S'adresser à

C. A. St-Pierre
Rimouski.

Répétez le :—"Shiloh's Cure gué-
rira toujours mon rhume et ma toux."

A LOUER. — Un bon logement, avec
toutes les améliorations modernes.
S'adresser à J. ART. MATTE,
Rue St-Germain, Rimouski

A LOUER

Deuxième étage d'une maison,
située avenue de la cathédrale, près
de l'église, occupée actuellement
par Mde Vve Ant. Dionne et autre-
fois par la Cie de téléphone "Le Na-
tional".

S'adresser à

Mde, Frs. Lauzier,

Dr Z. VEZINA

Ex-Elève, des Hôpitaux de Paris
SPECIALITE:

MALADIES DES YEUX, OREILLES, Nez, Gorge,
BUREAU : Fraserville chez Dame Vve Pierre
Dion, coin des rues Joly et Station.

Tel. Kamouraska No : 325

Heures de Bureau : 8.30 hrs à
11.30 hrs A. M. et 1.30 hrs à 5
hrs P. M. Soir de 7 à 8 h. P. M

Brique! Brique!

La manufacture de briques, dont
M. Fortunat Ringuet est le pro-
priétaire, à Rimouski, est en pleine
activité.

On y trouvera toujours
de la BRIQUE de première classe
A DES TAUX MOÉRÉS.

FORT. RINGUET

— MANUFACTURIER —
RIMOUSKI, - - - - - QUE

Adel. Pineau

Manufacturier de
Portes et Chassis

AUSSI :
MOULURE, DECOUPAGE, TOUR-
NAGE, Etc., Etc.

Entrepreneur Menuisier
et Commerçant de Bois

On sollicite votre patronage.

Rimouski, Que.

CANADIAN PACIFIQUE

AYEZ de notre agent un exem-
plaire de....

"Western Canada."

LISEZ-LE. Il en a intéressé des
milliers. Il sera inté-
ressant pour

VOUS

ET, SI VOUS ALLEZ DANS L'OUEST

dites-nous QUAND et à quel

endroit. Nous vous donnerons nos taux et

et autres informations.

Ecrivez à

F. R. PERRY, D.P.A., C.P.R.

St-John N. B



Pour-
quoi
Pas
Tous
Les
Deux

Répétez-le :—"Shiloh's Cure gué-
rira toujours mon rhume et ma toux."

Fortifiez vous contre la Grippe—car
elle revient certainement en toute saison!
Les "Preventics" ces petites Tablettes
Bonbons contre le rhume—offrent à ce
sujet une sauvegarde des plus certaines
et des plus dignes de confiance. Les
"Preventics" prises à la période d'éter-
nement casseront de même d'une ma-
nière sûre tous les rhumes ordinaires.
Mais il faut être prompt. Ayez tou-
jours des "Preventics" dans votre po-
che ou votre bourse en cas de besoin.
Boîte de 48 : 25 cts.
En vente à la Pharmacie St Germain.

A VENDRE

OU A LOUER

La propriété où se trouve actuelle-
ment l'imprimerie Générale de Ri-
mouski est à louer, avec possession
au 1er mai. C'est un très bon pos-
te d'affaires. On peut convertir cet-
te bâtisse en résidence privée et
poste de commerce. Pour plus am-
ples détails on peu s'adresser à M. S.
Vachon.

A VENDRE

Un Stand de 2 chaises tout neuf,
pour barbiér, à vendre à bon marché.
S'adresser au bureau de l'imprime-
rie de Rimouski. 45-1 m-p.

A VENDRE

Une maison, autrefois occupée par Lazare
Turcotte, voisine de chez M. Art. Couillard,
marchand de cette ville. Très bonnes condi-
tions. S'adresser à :

Melle EUGENIE TURCOTTE,
Beauséjour,
Co. Rimouski.

47-48 p.

LANCASTER, ONT. REMPORTEE PAR FRUIT-A-TIVES

Les merveilleuses pastilles à jus
de fruits se font des amis de
tous les côtés.



Lancaster, Ont., 16 septembre 1908.
Je souffrais le martyre depuis des
années, mes souffrances étaient dues à
cette terrible maladie appelée Consti-
pation chronique. J'essayai plusieurs
sortes de pilules et de remèdes sans en
recevoir aucun soulagement et je con-
sultai des médecins, mais rien ne me
fit réellement aucun bien. Je commen-
çai alors à prendre "Fruit-a-tives" et
ces merveilleuses petites pastilles à jus
de fruits m'ont entièrement guérie.
Tout d'abord, je pris cinq pastilles
par jour, maintenant je ne prends
qu'une seule pastille à tous les deux
jours. Je suis maintenant en parfaite
santé et j'en remercie "Fruit-a-tives";
je vous permets de publier ce témoi-
gnage.

(Madame) Zénophile Bonaeville.

Ce témoignage n'est qu'un anneau de
plus dans la chaîne de la preuve que
"Fruit-a-tives" ne manquent jamais de
guérir la constipation et d'assurer le
bon fonctionnement des intestins. 50c
la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50 ou boîte
d'essai 25c. Chez les marchands ou en-
voyés sur réception du prix par
Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

UN INSTITUT

voué à l'éducation de la jeunesse

LES FRERES DE LA CROIX DE JESUS

(Suite)

SA BONTE

La bonté faisait le fond de l'âme du
cher frère Evariste. Jamais on ne l'a
entendu manquer à la charité dans ses
paroles; et si l'homme qui ne pêche
pas par la langue est un homme par-
fait, on peut affirmer que le cher frère
Evariste avait acquis cette sainteté
depuis de fort longues années.

Tous ceux qui l'ont vu de près ont
pu apprécier sa parfaite simplicité et
son angélique piété.

Rien de plus propre en effet que la
vocation d'instituteur religieux pour
conduire à la perfection. Outre les
secours qu'il trouve dans l'observance
de ses règles, le maître chrétien qui
s'applique à remplir exactement ses
devoirs s'exerce sans cesse à la patience,
à la douceur, à la charité, à l'humilité,
à l'abnégation de soi-même, à la
confiance en Dieu, et il devient avec
le temps et la grâce d'en Haut, tou-
jours plus digne de tenir près de ses
élèves la place d'ange visible.

SON DEVOUEMENT

La maison de Cébazat dont il fut le
directeur pendant 35 ans, comprenait
un pensionnat et l'école paroissiale.
Malgré la charge de la direction, son
zèle et son amour des enfants lui fai-
saient transformer le temps même des
études en classe continuelle tantôt en
faveur d'une division, tantôt en faveur
d'une autre, surtout celle des petits ou
des candidats aux diplômes.

Après le souper il faisait encore le
cours d'adultes, de sorte que pendant
une grande partie de sa vie il a fait
près de dix heures de classe par jour.
Il est mort au champ d'honneur puis-
que quelques heures seulement avant
sa mort, il a fait sa classe ordinaire à
ses chers petits novices.

Quelle couronne de gloire ne s'est-il
pas tressée pendant plus d'un demi-
siècle de cette vie de dévouement :
'53 ans.)

Combien d'enfants ont appris auprès
de lui à connaître et à aimer leur Père
céleste et leur aimable Sauveur. Com-
bien lui doivent leur félicité en ce
monde et lui devront peut-être leur
salut éternel.

Le cher Frère Evariste était pénétré
de la grandeur du ministère de frère
enseignant.

"Elever les enfants, les instruire,

"les former à la pratique des vertus
chrétiennes c'est, disait-il à ses novi-
ces, continuer l'œuvre de Notre-Sei-
gneur Jésus-Christ; c'est le plus
sublime, le plus divin des ministè-
res."

"Un bon maître est le coopérateur
de Dieu dans la sainte mission de
sauver les âmes; l'aide des Pasteurs
de l'Eglise, le remplaçant des pères
et des mères, l'ange gardien visible
des enfants, le modèle et l'évangile
vivant de tout le monde."

"Oh, la grande vocation, disait-il, il
faudrait pour en parler dignement,
avoir la langue d'un ange."

LE RELIGIEUX MORTIFIÉ.

On supposera difficilement ce que le
cher frère Evariste eut à souffrir à
Rimouski, soit du froid contre lequel
il ne se précautionnait pas assez, soit
du changement de régime. Il était né
et avait vécu presque toute sa vie dans
la Limagne, l'une des plus riches et des
plus agréables provinces de France où
le vin est la récolte principale et le
breuvage ordinaire des familles. En
Canada il se priva absolument de vin et
ne voulut jamais consentir à prendre,
même en particulier, un peu de vin qui
eût été si nécessaire à son tempéra-
ment et à son âge avancé.

Il souffrit aussi beaucoup des diffé-
rences d'usage et de coutumes. Qu'on
s' imagine un vieillard de 70 ans jeté
tout à coup au milieu d'un monde
nouveau, dans des circonstances si
pénibles. Il souffrit encore davantage
de l'état de dénuement où il voyait sa
communauté, de mille contrariétés et
de plusieurs croix très lourdes.

Il eût pu sans doute se reposer
davantage sur ses seconds, mais son
dévouement, sa prudence et sa prévoy-
ance excessives lui faisaient prendre
les devants en toutes choses et il se
chargeait au dessus de ses forces.

A 72 ans le cher frère Evariste rem-
plissait les fonctions de Provincial, de
Maître des novices, de Directeur et de
Procureur de la Maison de Rimouski.
A ces différents titres, il faisait toute
la correspondance, pourvoyait à tous
les besoins, faisait lui-même tous les
achats dans les magasins; il donnait
journallement plusieurs leçons à ses
novices, près de trois heures à la prière
à la tête de sa Communauté. Enfin il
travaillait encore trois à quatre heures
par jour au secrétariat de l'Evêché.

La vie toute entière du cher frère
Evariste a été une vie très mortifiée
quoiqu'elle ne le parût pas cependant,
parce qu'elle consistait surtout dans
l'assujettissement à la vie commune et
dans l'accomplissement continu du
devoir. Ce n'est pas une petite chose
en effet que de s'attreindre pendant des
années à un règlement qui ne permet

aucun écart, à la tête d'une Commu-
nauté, surtout à la tête d'une maison
de formation.

Cette vie de travail, de souffrances
physiques et morales excessives de-
vaient l'épuiser bientôt. De fait il
vieillit très rapidement pendant les
quatre années qu'il a vécu à Rimouski.

SA GAITE

Une vie si austère pourrait laisser
supposer un caractère froid; il n'en
était rien, car la vraie vertu est toujours
aimable. Le cher frère Evariste, qui
portait la plus franche bonhomie peinte
sur son visage, était très gai. Il avait
souvent le mot pour rire, et avec les
personnes avec qui il était à l'aise, il
plaisantait aimablement. Sa conversa-
tion pleine d'aménité et sa grande
bonté lui ont toujours gagné la sympa-
thie et l'estime de toutes les personnes
qui ont eu avec lui des rapports suf-
fisants pour le connaître.

SA MORT

Dans l'automne de 1906 le cher Frère
Evariste dit un jour en souriant, sur
la cour, à ses petits novices: "Le
printemps prochain quand je serai ici
dans le cimetière, je vous regarderai
jouer et déjà nous ne penserez plus
à moi."

Les novices avaient été frappés du
ton de ses paroles. Une seconde fois,
quelques jours avant Noël, il dit encore
en plaisantant au frère Dominique, (de
Carleton.) "Je mourrai cet hiver,
préparez vous, car je viendrai vous
chercher quelques jours après." Les
novices furent cette fois encore plus
vivement impressionnés, et ils eurent
le pressentiment qu'ils exprimèrent
d'ailleurs à des confrères que ses pa-
roles se réaliseraient. Le 22 janvier le
cher frère Evariste travailla comme de
coutume toute l'après-midi, au secré-
tariat de l'Evêché, il fit quelques commis-
sions en ville et sa leçon de vie reli-
gieuse aux novices vers les six heures.
Pendant la récréation du soir on ra-
conta quelques histoires qui le firent rire
de bon cœur. Tout le monde se quitta
en riant. Le lendemain matin on le
trouva mort dans son lit. Il avait
passé du sommeil le plus paisible à
l'éternité.

Sa Grandeur Mgr Blais voulut bien
chanter le service funèbre dans la cha-
pelle de la Communauté et après avoir
adressé la parole aux frères pour porter
dans leurs cœurs affligés la paix et la
consolation. Elle a voulu conduire Elle-
même malgré le froid rigoureux, le
vénéré défunt jusqu'au cimetière.

Le jour même de l'enterrement, le
cher petit frère Dominique (H. Ber-
nard de Carleton) très pieux et très
bon, à qui le cher Frère Evariste avait
dit de se préparer, qu'il viendrait le
chercher, fut frappé d'une attaque
d'appendicite et de péritonite qui le
conduisit en quelques jours au tombeau.
Il fut inhumé à côté de son Maître
bien-aimé.

(A suivre)

L. DIONNE, Président N. BERNIER, Sec.-Gérant A. AUDET, Inspecteur
CAPITAL AUTORISE \$1,000,000.00

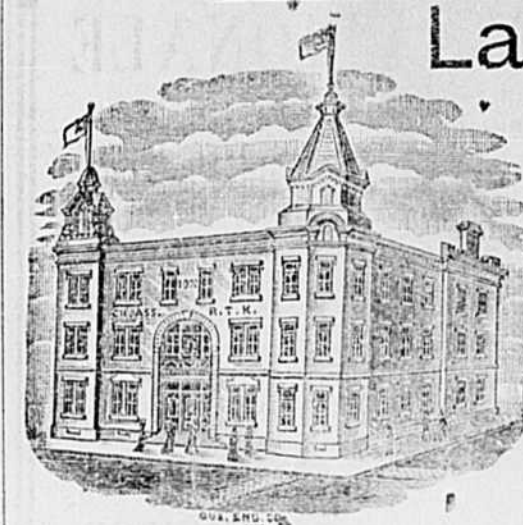
La Rimouski

Cie d'Assurance contre l'Incendie

Etablie en 1876

Opérant sous le contrôle
du gouvernement fédéral

Assurances en force: \$28,000,000



Bureau Chef - RIMOUSKI, Que.

NOUS DESIRONS VOTRE CLIENTELE

parce que nous sommes en mesure de vous satisfaire

L'IMPRIMERIE GENERALE DE RIMOUSKI

possède un outillage perfectionné Elle exécute des travaux de toute
nature et de toute importance—Son stock de papeterie est considéra-
ble et répond à tous les besoins Elle fait le commerce de détail, mais
s'occupe spécialement du gros

Les commandes reçues par la malle sont soigneusement remplies.

RUE ST-GERMAIN,

RIMOUSKI,



Anyone sending a sketch and description may
quickly ascertain our opinion free whether an
invention is probably patentable. Communica-
tions strictly confidential. HANDBOOK on Patents
sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive
special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest cir-
culation of any scientific journal. Terms for
Canada, \$5.00 a year, postage prepaid. Sold by
all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

FEMMES FAIBLES.

Pour les femmes faibles et souffrantes, il y a
au moins un mode de soulagement. Mais avec ce
mode, deux traitements doivent être combinés.
L'un est local, l'autre constitutionnel, mais tous
deux sont importants et essentiels.
—Le "Dr. Shoop's Night Cure" (La Guérison
de Nuit du Dr. Shoop) est le local.
—Le Restaurant du Dr. Shoop est le constitu-
tionnel.

Le premier — Dr. Shoop's Night Cure — est un
remède local suppositoire de la membrane mu-
queuse, tandis que le Restaurant du Dr. Shoop
est un traitement tout à fait intérieur. Le "Re-
saurant" atteint tout le système, et concourt à
l'amélioration des nerfs, des tissus et des mala-
dies du sang.

—Prenez le Restaurant du Dr. Shoop — Liquide
ou en tablettes — comme tonique général pour
tout le système.

Voulez-vous un soulagement local positif —
faites aussi usage du

DR. SHOOP'S NIGHT CURE.

Vendu par L. F. Lepage, Rimouski.

Ontario Fire

Capital payé, \$500,000.

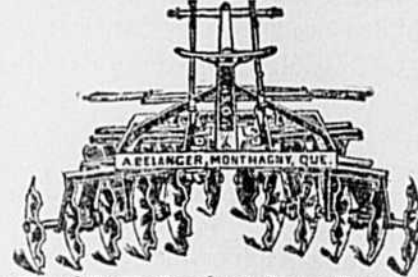
Cette Cie a été la plus prompte à
payer ses réclamations dans la con-
flagration des Trois-Rivières, qui se
sont chiffrées à \$32,000.

W. THOMSON & CIE,

Gérants Généraux.

J. B. FILLION, Agent, RIMOUSKI.

PLUS BESOIN DE CHARRUE



La Herse à Double Rangée de Disques Tranchants.
Brise et remue la terre d'une manière complète.
Coupe et tranche de 25 à 30 arpent par jour.
Réduit en terre à jardin les chaumes les plus
durs et les prairies nouvelles sans qu'il soit
nécessaire de les labourer. Laisse le terrain
égal et bien uni. Fait trois fois autant d'ou-
vrage qu'une autre herse tout en étant moins
tirante. Augmentera vos récoltes de 25 à 50%.
Entièrement garantie par nous comme étant
le meilleur cultivateur qui se fasse. Demandez
notre catalogue descriptif complet et le prix.

A. Belanger
MONTMAGNY, QUE.

Répétez-le:—"Shiloh's Cure gué-
rira toujours mon rhume et ma toux."

A VENDRE

Bon bois de chauffage, sec, à
vendre à la corde ou au voyage, à
prendre sur les lieux.

S'adresser à M. Joseph Labrie
moulin à farine, Rimouski.

Moulange "Champion"

Medaille d'or Chicago 1893, d'argent Paris 1900.

La meilleure au monde.—Strictement garantie pour



Cultivateurs
Eleveurs
Meuniers

fonctionne parfaitement
avec moulin à vent,
moteur électrique, engin
à vapeur, engin à l'huile
ou à gazoline.

Moud: Orge, Blé d'Inde, Blé d'Inde en épis
concassés, Avoine, Pois, Seigle, Sarrasin. Elle
dépense peu de pouvoir, donne pleine satisfaction.

Demandez catalogue, liste de prix et attestation.

S. VESSOT & CIE, Joliette, P.Q.



"Je voudrais être grand pour
porter un Chapeau Buckley."

Le Piano

Victoria

NOUVEAU MODELE

EST FABRIQUE EXCLUSIVEMENT POUR
LA CIE DE MUSIQUE VICTORIA
(The Victoria Music Co.)

Gérant à Rimouski: Arthur Chamberland.